

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4350 du Vendredi 4 Septembre 2026 - 74^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

APRÈS LES INCIDENTS DE MAKOTIMPOKO

Brazzaville tente de calmer le jeu



Toutefois le Premier ministre Anatole Collinet Makosso déclare que «le Congo ne restera pas indifférent face à tout acte de provocation, d'incursion, d'intimidation ou de violation de l'intégrité de son territoire». (P.3)

BEPC 2026

**Le taux
de réussite
chute de
0,15%**
(P.13)

CSLC

**Rendre
l'action du
Conseil plus
efficace**
(P.3)

EDITORIAL

Tous Frères ?

SOMMET EXTRAORDINAIRE
DE L'UNION AFRICAINE

**Renforcer
les mécanismes
de gestion
des conflits**
(P.7)

LES LEGIONNAIRES SUR LES COLLINES DE LINZOLO

Un pèlerinage historique!



Les Légionnaires du Congo à la grotte Mariale de Linzolo (P.8)

CANAL+

**BIEN + QUE
DU SPORT**

LE DECODEUR HD
1000 FCFA*
A TTC
DES LA FORMULE EVASION
+ PARABOLE ET INSTALLATION OFFERTES

REABONNEZ-VOUS
A VOTRE FORMULE HABITUELLE
30 JOURS OFFERTS**
DE CHAINES BONUS

*OFFRE VALABLE DU 01 AU 30 SEPTEMBRE 2026, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES POUR TOUT NOUVEAU ABONNEMENT A PARTIR DE LA FORMULE EVASION. PARABOLE ET INSTALLATION OFFERTES POUR LES ABONNEMENTS A PARTIR DE LA FORMULE EVASION. **OFFRE VALABLE DU 01 AU 30 SEPTEMBRE 2026, INCLUSE REABONNEMENT A VOTRE FORMULE HABITUELLE INCLUSE TOUT CANAL+ ET NOUVEAU ABONNEMENT A PARTIR DE LA FORMULE EVASION. OFFRE VALABLE DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES. POUR CONDICTIONS SUR WWW.CANALPLUS.COM ET AUPRES DE VOTRE DISTRIBUTEUR AGREE CANAL+.

92 92



Son Excellence Monsieur **Kim Il Sung**, Président Éternel de la République Populaire Démocratique de Corée

Pour la naissance d'un pouvoir populaire

Le 25 août 1948 à la veille de la fondation de la RPDC, le Président **Kim Il Sung** se rendit à la 10^e sous-circonscription de la 7^e circonscription électorale de la ville de Pyongyang pour participer aux élections des députés à l'Assemblée populaire suprême.

Une fois le Président descendu de sa voiture, les électeurs l'acclamaient chaleureusement.

Kim Il Sung s'arrêta à mi-chemin de la salle de vote, puisqu'il avait aperçu une étoffe de soie blanche étalée sur le plancher du corridor.

Il refusa de fouler la toile qui, selon lui, devait servir à la confection des vêtements du peuple.

Dans la salle de vote, il était le premier à voter pour un candidat à la députation, avant de s'adresser aux cadres qui l'accompagnaient: Aujourd'hui, c'est le jour vraiment significatif, car on proclame la naissance d'un pouvoir authentiquement populaire; notre pays a derrière lui une longue histoire, mais ne connaît aucun cas où les ouvriers et les paysans ont élu par eux-mêmes leurs délégués à envoyer à l'organe du pouvoir.

Indiquant les électeurs en habits de gala danser et chanter, avant d'aller dans la salle de vote, il déclara avec joie: Regardez. Ils se montrent très joyeux et contents. Pourquoi pas? On est parvenu enfin à édifier un nouveau pays et un nouveau gouvernement désirés tant par les gens du peuple. Les présentes élections montrent de nouveau qu'ils deviennent maîtres du pays.

Et de poursuivre: Désireux de mettre sur pied à travers les élections démocratiques comme aujourd'hui un authentique gouvernement révolutionnaire du peuple et d'édifier une patrie et une société nouvelles, riches et puissantes, nous nous sommes livrés dans le passé à une lutte sanglante dans toute adversité. Et alors, nous ne devons pas considérer ces élections comme négligeables, mais voter avec un sentiment patriotique au nom de la prospérité de la patrie et du bonheur de la postérité.

Chez nous, les élections aux députés à l'APS eurent lieu avec succès. Selon la volonté et les vœux unanimes de tous les Coréens, **Kim Il Sung** fut élu Président du Conseil des ministres, chef d'Etat de la RPDC, à la 1^{re} session de l'APS convoquée au début de septembre 1948 à Pyongyang.



Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques

AVIS AUX FOURNISSEURS

Mise à Jour de la Base de Données des Fournisseurs

L'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques (ARPCE) invite les entreprises, fournisseurs, prestataires de services, consultants et autres opérateurs économiques intéressés à se faire enregistrer dans sa base de données des fournisseurs.

À cet effet, les personnes morales ou physiques souhaitant être enregistrées comme fournisseurs, sont invitées à transmettre les informations et pièces justificatives permettant de renseigner leur fiche d'identification. Les fournisseurs devront notamment communiquer les documents suivants:

- RCCM;
- NIU;
- Patente 2026;
- Certificat de moralité fiscale ou Certificat de non redevance fiscale;
- Agrément du secteur d'activité;
- Relevé d'Identité Bancaire.

Les dossiers devront être transmis au plus tard le **25 septembre 2026 à 12 heures précises**, à l'adresse suivante: Cellule de Gestion des Marchés Publics, à l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques, 91 bis, Avenue de l'Amitié, Centre - Ville, B.P.: 2490, ou par E-mail: cgmp@arpce.cg, Brazzaville - République du Congo, en vue de l'obtention d'un agrément.

Les fournisseurs enregistrés pourront, en fonction de leurs domaines d'activités et des besoins de l'Agence, être pris en compte dans le cadre des procédures de consultation et de passation des marchés, conformément à la réglementation applicable.

Fait à Brazzaville, le 01 septembre 2026



APRÈS LES INCIDENTS DE MAKOTIMPOKO

«Le Congo ne restera pas indifférent face à tout acte de provocation», a déclaré Anatole Collinet Makosso

Selon les informations disponibles, l'incident impliquant des forces navales des FAC et des FARDC s'est produit dans la nuit du 26 au 27 août 2026 à l'îlot congolais de Makoloko, dans le district de Makotimpoko (département de la Nkényi-Alima). Le bilan fait état de deux morts et de deux captifs du côté congolais, tandis que deux militaires sont portés disparus sont également à déplorer. La détermination exacte de la cause de l'échange de tirs demeure, à ce stade, difficile.

Anatole Collinet Makosso a indiqué que les deux éléments des FAC retenus en otage par les FARDC sont rentrés à Brazzaville par la voie fluviale. Ils sont actuellement pris en charge par les services de santé à l'hôpital des armées Pierre Mobengo, où ils reçoivent des soins au service de soins intensifs.

Le Premier ministre a, par ailleurs, affirmé que: «Le Congo ne restera pas indifférent face à tout acte de provocation, d'incursion, d'intimidation ou de violation de l'intégrité de son territoire», même lorsqu'il s'agit d'incidents pouvant être perçus comme des agressions.

Anatole Collinet Makosso estime qu'il faut renforcer et activer les mécanismes bilatéraux déjà prévus pour la gestion des frontières, tout en cherchant à clarifier le sort des personnes portées disparues.

Avant même sa visite à l'hôpital Pierre Mobengo, il a présidé une réunion interministérielle de crise, afin d'élaborer une stratégie. La cellule de crise, pilotée par lui et coordonnée par le ministre d'Etat, Pierre Oba, a été mise en place.

Appel à la retenue et à la désescalade
En visite en République du

Congo, la ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères de la RDC, Thérèse



Raymond Zéphirin Mboulou après son audition à la commission défense et sécurité à l'Assemblée nationale

Kayikwamba Wagner, a regretté l'incident. Elle a indiqué que les deux parties travaillaient à vérifier et à croiser les informations, afin d'éclaircir la situation, tout en déplorant un bilan humain lourd.

Elle a appelé à la retenue et à la désescalade, soulignant que l'objectif est de renforcer les mécanismes existants, afin de mieux anticiper et prévenir de tels événements à l'avenir. Elle a rappelé que cet incident ne doit pas être le reflet des relations entre la RDC et la République du Congo. Le vice-premier ministre, ministre de la Défense nationale et des anciens combattants, Guy Kabombo Muadiamvita, a annoncé l'ouverture immédiate d'une enquête pour établir les circonstances exactes



Anatole Collinet Makosso et Jean Ollessongo Ondaye



et identifier les responsables.

Il a déploré cet incident, jugé regrettable au regard des relations de bon voisinage entre les deux pays. Le ministre de la Communication, Patrick Muyaya Katembwé, a pour sa part insisté sur le fait que l'incident ne doit pas affecter les relations entre les deux pays. Il a rappelé que les Congolais restent des «frères» et que les autorités veilleront à ce que la situation ne se reproduise plus. Il a aussi précisé qu'il n'y a jamais eu, selon lui, d'attaque ou d'incursion de l'armée de la RDC en République du Congo.

Indignation
Les images circulant sur les réseaux sociaux, montrant des soldats congolais

ligotés et soumis à des traitements dégradants (avec notamment des tongs enfoncées dans la bouche) et une chaise portant le drapeau de la RDC, ont suscité l'indignation. Ces images sont interprétées comme une volonté d'humilier les captifs et, en conséquence, de porter atteinte à l'armée congolaise.

Interrogé le 31 août dernier à la sortie de son audition à la Commission défense et sécurité, Raymond Zéphirin Mboulou a regretté l'incident. Il a condamné les images humiliantes et a souligné que, malgré cela, le Congo entend continuer à parler avec «ses frères» de la RDC, notamment pour retrouver les personnes portées disparues. Il a aussi rappelé que le Congo n'est pas l'ennemi de la RDC et que les problèmes doivent être réglés par le dialogue. Il a précisé, enfin, l'appartenance des îles, indiquant qu'elles relèvent de la République du Congo selon les textes coloniaux, même si ces îlots sont habités par des ressortissants de la RDC.

Cyr Armel
YABBAT-NGO

Editorial

Tous Frères ?

Un incident a mis aux prises des militaires des deux Congo dans les environs de la ville de Makotimpoko, sur les bords du fleuve. Les autorités des deux pays qui appellent à éteindre l'incendie se sont empressés d'éteindre l'incendie au nom de la fraternité ancienne qui a toujours prévalu au long de l'histoire. Pourtant, les causes de cette énième échauffourée ne sont pas nouvelles. Car depuis leur indépendance, la République du Congo (Zaire, puis République démocratique du Congo aujourd'hui) et la République populaire du Congo (République du Congo aujourd'hui) ont toujours maintenu une relation de fraternité dominée par la conscience de l'identité commune comme peuples, langues, us et coutumes.

Mais cet état des faits est en partie trompeur. De même que, comme dit le dicton, l'enfant tue en souriant, de même les petites escarmouches entre frères à la frontière n'ont jamais manqué. Des incidents comme ceux survenus à Makotimpoko mercredi dernier surviennent régulièrement, même s'ils n'opposent pas toujours soldats et marins des deux pays ni ne se terminent par des morts et des enlèvements. Et puis depuis des décennies, piroguiers et marchands alertent sur la fragilité des choses le long de la frontière commune. En partant des environs de Brazzaville aux îlots de l'île Mbamou beaucoup de Congolais de Brazzaville s'émeuvent que des drapeaux «zaïrois» soient de plus en plus nombreux à arborer le drapeau de la RDC.

Cette crise serait l'occasion de repréciser le tracé de nos frontières : quelle ville, quel village est de quel côté du fleuve-frontière, quel marché se tient tous les combien du mois ?... La dernière mission dans ce sens, sous la conduite du ministre Raymond-Zéphirin Mboulou, semblait avoir clarifié les choses. Mais la réalité continuait de s'afficher sous le signe d'une volonté d'affirmation floue de l'un des pays au détriment de l'autre. Les événements de Makotimpoko sont la confirmation de ce manque de bornages indiscutés, et du laisser-aller au nom de la fraternité molle qui veut qu'on ne condamne pas des excès éventuels. Il suffira qu'un jour un policier, un douanier, un gendarme ait les nerfs à vif et fasse basculer les équilibres fraternels de toujours vers la vengeance-revanche. Donc, nous sommes contraints de maintenir une fraternité dérangeante, mais en la tenant éloignée des aléas de cette modernité que nous avons épousée à nos indépendances. Jusqu'à preuve du contraire, Makotimpoko n'est pas une ville dont le sous-sol ou les eaux sont réputés riches en ressources cachées. En serait-il ainsi d'ailleurs que ce serait la forte raison pour resserrer nos liens. Ce n'est plus l'occasion de mener des guerres de souveraineté, il y en a eu au moins une à l'île Mbamou entre les deux pays. Ce n'est plus l'heure d'une autre guerre. Le Congo d'en-face peut au moins préserver sa façade ouest des tumultes d'une violence aux frontières. Les deux Congo y gagneraient.

Albert S. MIANZOUKOUTA

CSLC

Rendre efficient l'action du Conseil

Le Conseil supérieur de la liberté de communication a tenu du 31 août au 1^{er} septembre 2026, sa deuxième session ordinaire depuis le renouvellement de ses membres, un moment privilégié pour le devenir de cette institution. Les travaux ont été présidés par Médard Milandou, son président.



Photo de famille

Le président du CSLC a rappelé quelques actions entreprises par son institution, en conformité avec ses missions de régulation, notamment des visites des organes de presse de Pointe-Noire et Brazzaville et les échanges avec les responsables des associations œuvrant dans le domaine de l'information et de la communication. De ces contacts, a-t-il dit, «il s'est dégagé l'intérêt de consolider

(Suite en page 5)

ASSEMBLEE NATIONALE

Pierre Oba sollicite un financement pour faire fonctionner son ministère

Le premier vice-président de l'Assemblée nationale, Léon Alfred Opimbat, a reçu en audience le 25 août 2026 le ministre d'Etat, ministre à la présidence chargé des affaires politiques, Pierre Oba.

Léon Alfred Opimbat a d'abord félicité le ministre d'Etat pour la confiance reçue du Chef de l'Etat à travers sa nomination à ce poste. «Vous avez souhaité nous rencontrer. Nous avons répondu favorablement à votre demande et nous sommes ici pour vous écouter. Nous vous souhaitons la bienvenue», a-t-il déclaré.

Pierre Oba s'est réjoui de la création au sein du Gouvernement d'un département spécifiquement dédié aux affaires politiques. Il a indiqué que les missions prévues pour ce ministère incluent notamment ses relations avec les institutions. «C'est ce qui

explique ma présence ici pour initier un contact et mettre en place une méthode de travail, afin d'exécuter les missions qui me sont assignées», a-t-il précisé.

Le ministre d'Etat a plaidé pour que les parlementaires portent un regard attentif à ce ministère encore jeune qui, selon lui, ne dispose pas encore des moyens nécessaires. «Nous sommes dans une phase de démarrage, avec très peu de ressources. Nous sommes heureux de ce contact et d'avoir été entendus par les membres du bureau de l'Assemblée nationale. Ils nous ont assuré de l'accompagnement et du



Pierre Oba

soutien que nous venons rechercher», a-t-il dit. Pierre Oba demande un budget conséquent, afin de permettre au département de fonctionner pleinement. «Cela m'aidera à relever la mission fixée par le Président de la République:



Léon Alfred Opimbat

traduire son ambition pour que, désormais, la politique dans notre pays se fasse autrement, et qu'elle ne soit plus une source de déchirements et de conflits», a-t-il conclu.

KAUD

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64/05 539 37 46
République du Congo

INSERTION LEGALE

«SOCIETE GENERALE DE SURVEILLANCE CONGO»
En abrégé «S.G.S. CONGO SAU»

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration
Capital social de Francs CFA: 1 510 000 000

Siège social: Rue Tchivala, 2ème étage de l'immeuble HORIZON, Centre-ville
Boîte postale: 744, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2009-B15-00909

CHANGEMENT DU MODE D'ADMINISTRATION - NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS - OUVERTURE DU COMPTE BANCAIRE

- Aux termes du Procès-verbal des résolutions de l'Actionnaire Unique de la «SOCIETE GENERALE DE SURVEILLANCE CONGO», en abrégé «S.G.S CONGO SAU», en date à Pointe-Noire du 1^{er} juillet 2026, reçu au rang des minutes de la Notaire soussignée, et enregistré à Pointe-Noire, le 25 août 2026 sous folio 154/6, n° 3057; Les résolutions suivantes ont été prises:

- 1- Changement du mode d'administration ;
- 2- Nomination des Commissaires aux comptes ;
- 3- Transfert du siège social ;
- 4- Adoption des nouveaux statuts ;
- 5- Ouverture du compte bancaire ;
- 6- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt légal dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 25 août 2026, sous le numéro CG-PNR-01-2026-D-01104, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 31 août 2026.

Pour mention et avis.

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNANGAISE,
Notaire.

MONGO MPOUKOU (POINTE-NOIRE)

Meslay Pineau Kiazabou face au défi d'un «arrondissement cinq étoiles»

Nouvelle administratrice-maire du 5^e arrondissement de Pointe-Noire, Mongo Mpoukou, Meslay Pineau Kiazabou a officiellement pris ses fonctions le 26 août 2026. Entre exigences de rigueur administrative, volonté de servir les populations et attentes des responsables locaux, la nouvelle équipe entend donner un nouvel élan à la circonscription.

ment cinq étoiles», témoigne-t-il. Derrière cet espoir se trouvent toutefois des attentes très concrètes. La réhabilitation du marché de la Raffinerie, notamment, est réclamée par les acteurs locaux, qui sou-

C'est Sylvestre Lempoua, Secrétaire général du département, représentant le préfet, qui a patronné la cérémonie d'installation de Meslay Pineau Kiazabou. Succédant à Jean-Baptiste Pouélé Mavoungou, décédé en avril dernier, la nouvelle administratrice-maire de Mongo Poukou devient la quatrième personnalité à diriger cet arrondissement créé par la loi n°15-2011 du 17 mai 2011.

Dans son adresse, le Secrétaire général du département a placé la légalité au centre de la nouvelle mission. Il a appelé la nouvelle administratrice-maire à s'appuyer sur les textes, avant toute décision et à veiller à la conformité de ses actes avec la réglementation. Une exigence qui vise à garantir une administration responsable et respectueuse de la hiérarchie. Face à ces recommandations, Meslay Pineau Kiazabou a pris l'engagement de conduire son action, avec «neutralité, efficacité et loyauté». Elle a également mis en avant le dialogue avec les acteurs locaux, considérant la concertation comme un moyen essentiel pour mieux prendre en compte les besoins des habitants et accompagner le développement de l'arrondissement.



Meslay Pineau Kiazabou

Sur le terrain, cette arrivée est accueillie avec espoir.

Tshibanga Florent, chef du quartier 507, Faubourg, voit dans cette nomination une occasion de poursuivre la dynamique engagée avant le décès de l'ancien administrateur-maire. «Les moments sont certainement difficiles, parce que nous avons perdu notre maire. Mais un chef ne meurt jamais. Ceux qui ont assuré l'intérim nous ont permis de continuer. Aujourd'hui, l'arrivée de Madame l'administratrice-maire est une grande joie. Nous espérons qu'elle pourra contribuer à l'accomplissement de l'objectif d'un arrondissement

haitent voir les infrastructures de proximité améliorées.

Pour Meslay Pineau Kiazabou, le défi est donc désormais de passer des engagements aux réalisations. Respect des règles, dialogue avec les populations et amélioration du cadre de vie constituent les principaux axes sur lesquels son action sera attendue.

À Mongo Mpoukou, l'ambition d'un «arrondissement cinq étoiles» est ainsi relancée. Reste à la nouvelle administration de la traduire en résultats concrets au bénéfice des habitants.

Jessica KINANI

CATHOLIC RELIEF SERVICES – UNION EUROPEENNE

De Nkayi à Kinkala et Kintélé : des acteurs locaux s'inspirent d'une expérience congolaise réussie pour transformer la gestion des déchets



Comment améliorer durablement la gestion des déchets dans les communes de Kinkala et de Kintélé ? Pour répondre à cette question, plus d'une vingtaine de représentants des municipalités, des Organisations de la Société Civile (OSC) et des Plateformes Locales de Concertation Multi-Acteurs (PLCoM) ont effectué une visite d'échange et d'apprentissage à Nkayi, du 26 au 28 août 2026, à l'initiative de Catholic Relief Services (CRS) et de son partenaire Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA). Cette mission s'inscrit dans le cadre du projet Gestion des Déchets Urbains dans les communes de Kinkala et de Kintélé (GDU 2K), financé par l'Union européenne.

Quelques jours après l'installation officielle des Plateformes Locales de Concertation Multi-Acteurs dans les communes de Kinkala et de Kintélé, les participants ont été invités dans la ville de Nkayi, afin de découvrir une expérience nationale reconnue pour ses avancées en matière de gestion des déchets solides et de gouvernance locale. Accueillie par le maire de la ville, Mr Michel BATOMESSA MALANDA et plusieurs acteurs locaux engagés dans le secteur de l'assainissement, la délégation a pu observer les

mécanismes permettant à la ville de Nkayi de relever progressivement les défis liés à la collecte et au traitement des déchets. La visite des infrastructures dédiées à la gestion des déchets a constitué un volet important de cette immersion. Les délégations se sont rendues dans les Aires de Transit des Ordures Ménagères (ATOM) de Kividi et Soulouka, à l'Aire de Transit des Ordures Ménagères (ATVOM) de Mouana-Nto, ainsi qu'à la décharge finale de Nkayi. Ces visites ont permis d'observer concrètement les opérations de pré-collecte, de regroupement, de tri et de



Photo de famille des participants à la visite d'échange et d'apprentissage à Nkayi



Visite technique des acteurs de Kinkala et de Kintélé à l'ATVOM de Mouana Nto

valorisation mises en œuvre dans la ville. Les échanges avec l'association RENADUC, opérateur de collecte des déchets à Nkayi, ainsi qu'avec les élus locaux et les directeurs des services techniques de la mairie, ont permis d'en comprendre davantage sur l'organisation du système et

les mécanismes de collaboration entre municipalité, société civile et communautés. Pour les participants, cette articulation entre les différents acteurs constitue l'un des enseignements majeurs de cette expérience.

Par la suite, la rencontre avec le maire a permis aux

participants de mieux comprendre les facteurs ayant contribué aux progrès enregistrés par la ville. Lors d'une séance ouverte de questions-réponses, ces derniers ont pu échanger sur l'expérience et les conditions qui ont fait de Nkayi une référence nationale en matière de gestion des déchets solides. L'engagement politique local, le dialogue avec les citoyens et la collaboration avec les organisations communautaires sont notamment apparus comme des leviers essentiels pour construire un système efficace et durable. Pour les délégations de Kinkala et de Kintélé, cette rencontre a ainsi offert un cadre de réflexion concret sur les pistes d'adaptation envisageables dans leurs communes.

Au-delà des aspects techniques, l'expérience de Nkayi a mis en évidence l'importance d'une gouvernance inclusive, fondée sur le dialogue entre les parties prenantes. Un enseignement directement pertinent pour Kinkala et Kintélé, où les nouvelles plateformes de concertation doivent contri-

buer à renforcer la participation citoyenne et la coordination des actions en matière d'assainissement. À travers cette visite, les acteurs de Kinkala et de Kintélé repartent avec une conviction renforcée : une gestion durable des déchets repose avant tout sur l'engagement collectif. Pour Catholic Relief Services et son partenaire Eau et Assainissement pour l'Afrique, cette initiative représente bien plus qu'un simple voyage d'étude. Elle vise à donner aux acteurs locaux des outils, des références et des solutions concrètes pouvant être adaptées à leur propre contexte. Les enseignements tirés de Nkayi contribueront à guider les prochaines étapes du projet, notamment le développement de mécanismes locaux de gestion des déchets, le renforcement des capacités des organisations communautaires et l'identification d'opportunités de valorisation économique des déchets.

L'équipe de rédaction de CRS.

PARLEMENT

Clôture des sessions extraordinaires

Ouvertes le 27 août 2026, les quatrième et cinquième sessions extraordinaires des deux chambres du Parlement ont été clôturées le 28 août, avec l'adoption de deux projets de loi visant à encadrer l'organisation et l'activité pétrolière dans le pays. À l'Assemblée nationale, la séance a été présidée par Léon Alfred Opimbat, premier vice-président, et au Sénat, par Pierre Ngolo, président de l'institution.

Les deux projets inscrits à l'ordre du jour de ces sessions extraordinaires portaient sur l'approbation des avenants relatifs aux contrats de partage de production Banga Kayo II, ainsi que Kayo en rapport avec les permis d'exploitation Holmoni et Cayo. Ces contrats de partage fixent les paramètres économiques et fiscaux. Ils lient la République du Congo, la SNPC et la société Wing Wah exploration & production pétrolière. Pour Léon Alfred Opimbat, derrière chaque texte de loi adopté, se désigne une part de l'avenir du pays. «Au-delà de leur dimension technique,

ces deux projets de loi visent à stimuler notre économie. Derrière ces contrats de production se trouvent des investissements, des emplois, des recettes publiques, des perspectives de développement et, surtout, le bien-être des populations», a-t-il déclaré. Au Sénat, Pierre Ngolo a exprimé le souhait que ces sessions extraordinaires marquent une étape déterminante vers une économie plus diversifiée, plus productive, plus compétitive et plus résiliente. Le président du Sénat est également revenu sur les incidents survenus à Makotipoko, dans le département de la



Pierre Ngolo



Léon Alfred Opimbat

Nkéni-Alima, qui auraient entraîné la mort de deux soldats (un gendarme et un marin), ainsi que deux prises d'otages et des personnes portées disparues. Il a demandé aux parties concernées de privilégier la voie diplomatique, afin de résoudre ce conflit et préserver la sécurité des peuples frères.

À noter que, peu avant l'ouverture de ces sessions, les deux chambres avaient clôturé leur quatrième et troisième session extraordinaire consacrées à l'adoption de quatre projets de loi portant approbation d'avenants relatifs à des conventions et contrats pétroliers.

Cyr Armel YABBAT-NGO

DÉPARTEMENT DE BRAZZAVILLE

Gilbert Mouanda Mouanda cède le témoin à Yves Bodler Ngongo

La salle de conférences de la préfecture de Brazzaville a servi de cadre, lundi 24 août 2026, à la passation de consignes entre Gilbert Mouanda Mouanda (Préfet sortant) et Yves Bodler Ngongo, nouveau préfet du département de Brazzaville et l'île Mbamou.

La cérémonie a été supervisée par le Préfet, directeur de cabinet du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, en présence de plusieurs autorités municipales. S'adressant à son auditoire, Gilbert Mouanda Mouanda, préfet sortant, a déclaré que ses propos viennent de son cœur. Il a d'abord souhaité bon vent et plein succès au préfet entrant; ensuite ses pensées sont allées en direction du président de la République, Denis Sassou-Nguesso qui, 23 ans durant, lui a renouvelé sa confiance dans la Cuvette ouest, la Sangha, le Niari et enfin dans le département

de Brazzaville. Selon lui, «C'est avec une grande joie que j'ai reçu la nouvelle de ma relève qui, en fait, vient me décharger. J'exhorte mes collaborateurs qui ont travaillé d'accompagner le nouveau préfet, parce qu'on a un même objectif : défricher ce chantier avec l'application de différents textes. Je suis arrivé à la tête de ce département avec le poids de l'âge. Le nouveau préfet est encore jeune. Il est temps que je retrouve ma vie de famille». Avec des propos laconiques, le préfet entrant a rendu hommage au président de la République pour l'avoir nommé à un poste d'un prestige cer-



Le passage de témoin entre le préfet sortant et entrant

tain, puis il a félicité le préfet sortant pour le travail abattu. Clôturant la cérémonie, le préfet directeur de cabinet du ministre de l'intérieur et la décentralisation a indiqué que : «la passation de service s'est bien passée. Au nom du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, je souhaite bon vent au préfet entrant.

Les mots prononcés par le préfet sortant sont pleins d'émotion». S'adressant à ce dernier, il a fait savoir que «vous n'avez pas fini de servir l'Etat. L'Etat pourra encore avoir besoin de vous. Vous allez vous reposer».

Victor GUEMBELA

(Suite de la page 3)

notre collaboration, pour le plein exercice de la liberté de la presse, en respect des lois et règlements y relatifs». M. Médard Milandou a fait part du regret du Conseil de n'avoir pu visiter les organes de presse de la Sangha, de la Likouala, de la Cuvette-Ouest et de la Cuvette pour des raisons, selon lui, «matérielles et financières». Il a également évoqué l'organisation des séminaires de renforcement des capacités des professionnels des médias, en partenariat avec l'UNESCO, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme en Afrique centrale et l'ARPE. Le président du Conseil a souligné l'implication de son institution dans le processus de répartition du Fonds aux organes de presse qui tarde toujours à parvenir aux intéressés. «Les critères d'éligibilité à ce fonds et la clé de répartition ont été fixés, en accord avec les associations des professionnels de la presse, le ministère de la Communication et des médias lequel était au centre de cette démarche», a-t-il expliqué. S'agissant de la période pré-électorale, il a indiqué que les membres du Conseil se sont rendus successivement aux sièges de la plupart des plateformes politiques de l'opposition comme de la majorité, officiellement reconnues, pour apaiser le climat politique, puis au moment de la régulation de la couverture médiatique du scrutin des 12 et 15 mars 2026, le conseil a pu influencer positivement, dans le sens de la décripation, la nature des rapports anciens, parfois ambigus, sou-

vent teintés de défiance, entre les professionnels des médias et les acteurs politiques. Lors de son allocution de clôture, Médard Milandou a annoncé le recensement des médias audiovisuels et en ligne, dont le développement lui semble encourageant, tout en notant que leur répertoire reste encore incomplet. Selon lui, si le Conseil demeure strict quant à l'exercice du métier de journaliste, il doit aussi clarifier l'environnement de la communication en identifiant les acteurs par la délivrance de la carte de presse, gage de la qualité de journaliste professionnel. Il a ainsi indiqué qu'une campagne d'enrôlement sera prochainement lancée. Le président du CSLC a également reconnu que certains actes adoptés lors des assises de la presse en 2028 n'ont pas été appliqués. Il a exhorté les parties prenantes à mettre en œuvre les recommandations, en appelant notamment à revisiter la loi n° 8-2001 relative à la liberté de l'information et de la communication ainsi que la loi n° 15-2001 portant sur le pluralisme de l'audiovisuel public. «Ce corpus juridique, une fois réactualisé, sera adapté aux nouvelles réalités, en particulier aux médias en ligne, qui devront au préalable se constituer en entreprise de communication. Cette démarche permettra au Conseil de réguler efficacement ce secteur», a expliqué Médard Milandou. Il a invité ses collaborateurs à s'investir pleinement dans cette mission de régulation.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Fonctionnaires retraités: un mois promis pour 50 mois d'arriérés

Face à la pression des syndicats, le Gouvernement a promis de payer un mois de pension aux retraités de la Fonction publique. Concernant ceux de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF), un calendrier a été publié. Pour les retraités en état de détresse maximale, le geste du Gouvernement, bien que salubre, n'obéit à aucune nouvelle vision de leurs problèmes, et nombreux disent être «en droit de conclure à un génocide insidieux» de ce pan de la société. Autrement, «comment comprendre et accepter que les fonctionnaires actifs perçoivent tous les mois leurs salaires et qu'en retour les pensions de ces derniers ne soient pas payées?» C'est comme si les retraités étaient un fardeau pour les gouvernants !

Un agent de la Force publique a trouvé la mort dans un hôtel

Sur les réseaux sociaux circulent l'information : un policier a été retrouvé mort dans une chambre d'hôtel à Dolisie, la troisième ville du Congo. L'infortuné serait un agent de l'unité de la circulation routière. Beaucoup d'hypothèses: crise cardiaque, suicide ou empoisonnement? On se perd en conjectures.

Le sol du quartier Mayanga a de nouveau bu le sang d'un «bébé noir»

Dans sa ronde des quartiers devenue routinière, une patrouille d'hommes armés et cagoulés s'est retrouvée nez à nez avec une bande de présumés bébés noirs le vendredi 28 août 2026, vers 17h, au quartier Mayanga, non loin de la société Balaam Briqueterie. Dans leur tentative de prendre la fuite, des sept kulunas pourchassés, l'un d'eux a été atteint mortellement à la nuque par une balle partie d'une arme tirée par l'un des hommes cagoulés. Mort immédiate devant une foule effrayée et tenue en respect. Des policiers ont emporté le corps à bord d'une BJ. Les six autres fuyards ont réussi à se tirer d'affaire, mais pour combien de temps! La réaction de la population est cependant mitigée: une frange approuve la scène, l'autre désapprouve la fusillade en public. C'est la deuxième fusillade du genre en cours dans le même quartier, après celui de l'«Arrêt École» d'il y a quelques mois!

Les pachydermes mieux protégés que les humains dans la Lékoumou?

Les populations du département de la Lékoumou dénoncent avec insistance la dévastation massive et continue des plantations par les éléphants. Elles craignent la famine. La présence des pachydermes aux alentours des villages menace sérieusement leur sécurité. Au moins deux morts ont été enregistrés. Les pouvoirs publics fermeront-ils longtemps encore l'oreille aux lamentations des populations ?

Coupure d'électricité à Mayanga: E²C à nouveau pointé du doigt

Alors que les pouvoirs publics disent avoir consenti des efforts pour un retour à la «normale», plusieurs quartiers à Mayanga, dans l'arrondissement 8 de Brazzaville, sont privés d'électricité, à cause d'une panne. Les populations sont obligées de vivre dans le noir. Ce mode de vie s'est installé dans leur quotidien. Des câbles électriques auraient été touchés par un feu, dans le périmètre du ravin qui défraie la chronique dans ce quartier. La société Energie électrique du Congo (E²C) n'est toujours pas capable d'assurer convenablement sa mission de service public.

A VENDRE

QUARTIER: MAYANGA
PARCELLE AVEC MAISON

3 chambres - Salon - Cuisine - Eau - Electricité
Tél: 05 392 98 96



MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET DE PROTECTION SOCIALE ET D'INCLUSION PRODUCTIVE
DES JEUNES
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT AMI N° 004/MASAH/PSIPJ-UGP/2026

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE (SAP) MULTI-ALÉAS INTÉGRÉ AU REGISTRE SOCIAL UNIFIÉ (RSU)

République du Congo
Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ)

Numéro de Crédit : IDA N° 71140

Intitulé de la Mission : recrutement d'un cabinet pour la conception et la mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) multi-aléas intégré au Registre Social Unifié (RSU).

1. La République du Congo a bénéficié d'un crédit IDA/Banque Mondiale pour financer le Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes, PSIPJ en sigle. L'objectif de développement du PSIPJ est de fournir une aide d'urgence aux ménages touchés par la crise sanitaire et économique provoquée par la COVID-19 et d'accroître l'accès des ménages et des jeunes pauvres et vulnérables aux filets sociaux dans les zones d'intervention du projet. Le projet comprend quatre (4) composantes actives : (i) expansion du programme Lisungi pour le relèvement (composante 2) ; (ii) renforcement du système de protection sociale (composante 3) ; (iii) gestion, suivi et évaluation du projet (composante 4) ; (iv) inclusion productive des jeunes vulnérables âgés de 18 à 35 ans (composante 6). L'Unité de Gestion du Projet a l'intention d'affecter une partie des fonds au paiement des services de consultant.

2. Les Services de Consultant («Les Services») comprennent la conception, le développement et le déploiement d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) multi-aléas, opérationnel en temps réel, intégré au Registre Social Unique (RSU), permettant la détection, la prévision, la diffusion des alertes et l'activation de réponses adaptées (élargissement horizontal et vertical des filets sociaux) face aux catastrophes naturelles, épidémiques ou socio-politiques affectant la République du Congo.

3. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt vise à établir une liste restreinte de cabinets qualifiés pour la réalisation de la mission.

4. L'Unité de Gestion du Projet invite dès à présent les cabinets/consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection de la liste restreinte sont les suivants :

- Être un bureau d'études/cabinet légalement constitué conformément à la législation en vigueur dans son pays d'origine ;
- Avoir au moins deux missions en conception de systèmes d'alerte précoce multi-aléas en Afrique subsaharienne et/ou la cartographie des risques multi-aléas dont une mission doit intégrer un registre social ou une base de données de bénéficiaires ;
- Avoir au moins une mission dans la protection sociale réactive aux chocs ;
- Avoir au moins une mission dans développement de plateformes informatiques intégrées (API REST, bases de données en temps réel, SIG) ;
- Avoir au moins une mission de travail avec les registres sociaux nationaux (utilisation et/ou montage).

NB : Toute expérience qui n'est pas justifiée par une attestation de bonne exécution ou un document probant délivré par le Client, ne sera pas prise en compte. Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de l'évaluation des manifestations d'intérêts.

5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, septembre 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. En particulier, les Consultants (y compris les experts, le personnel et les sous-consultants à leur service) qui ont une relation professionnelle ou familiale étroite avec tout cadre de l'Emprunteur, de l'organisme d'exécution du projet, d'un bénéficiaire d'une fraction du financement de la

Banque ou de toute autre partie représentant l'Emprunteur ou agissant en son nom qui participe directement ou indirectement à tout segment : (i) de la préparation des Termes de référence de la mission ; (ii) du processus de sélection pour le contrat ; ou (iii) de la supervision du contrat, ne peuvent être attributaires d'un contrat, sauf si le conflit résultant de ladite relation a été réglé d'une manière que la Banque juge satisfaisante tout au long du processus de sélection et de l'exécution du contrat.

6. Les cabinets peuvent s'associer à d'autres cabinets pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

7. Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC), conformément au Règlement de Passation des Marchés. Les cabinets/bureaux seront évalués sur la base de leurs références, notamment de leurs expériences leurs qualifications dans le domaine concerné.

8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales).

9. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé comprenant quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et une (01) clé USB, le tout placé dans une même enveloppe. L'enveloppe devra porter clairement la mention : «Manifestation d'Intérêt relative au recrutement d'un cabinet pour la conception et la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) multi-aléas intégré au Registre Social Unifié (RSU)». Les dossiers devront être soumis au plus tard le lundi 14 septembre 2026 à 12 heures précises (heure de Brazzaville) à l'adresse ci-dessous. L'ouverture publique des plis ayant lieu le même jour à 12 heures 30 minutes. Les soumissions en ligne autorisées.

Les candidats intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs) disponibles à l'adresse ci-dessous :

Nom de l'Agence d'exécution : **Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ).**

Adresse : **sis dans l'enceinte de la forêt de la patte d'Oie, derrière le tennis Club de Brazzaville, quartier Diata, Arrondissement 1 Makélékélé-Brazzaville**
Numéro de téléphone : (+242) 06.135.90.90
Adresse électronique : cpm@psipj.com

Fait à Brazzaville, le 27 Août 2026

Le Coordonnateur

Antoine Régis NGAKEGNI

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

N°	N° de Réquisitions	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr./Dépt	REQUERANTS
1	33603 du 23-05-25	Sect M, bloc -, Pile -, Sup : 404,08m2	KINTELE (QUARTIER GASTON MPOUILILOU)	POOL	GNEKOUMOU Adam Eros
2	30852 du 22-09-23	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 392,59m2	VILLAGE YIE	POOL	LEBOU EPHETE Minerve Trodith
3	34873 du 31-12-25	Sect P13B, bloc 142, Pile 07 (ex.08), Sup : 200,68m2	3, RUE SAMUEL BOUKAKA (MOUKONDO SONACO)	4-BZV	MADZENGUE MOUNGO Maryline
4	9873 du 21-10-25	Sect AN, bloc 30, Piles 2 et 12, Sup : 1.001,33m2	AVENUE DE LA BASE AERIENNE	4-BZV	MOUKOKO MATSILA Jean Marie
5	35641 du 05-06-26	Sect P15, bloc 185, Pile 1 (ex.41), Sup : 231,81m2	41, AVENUE DE TROIS MARTYRS	6-BZV	OSSELAKE Narcisse
6	35296 du 10-04-26	Sect P2, bloc 101, Pile 1bis, Sup : 261,49m2	48BIS, RUE DAHOMEY (EX. RUE DAHOMEENS)	3-BZV	GAMBI TIDIANI
7	35672 du 12-06-26	Sect A, bloc 15, Pile 9, Sup : 400,00m2	RUE BOBANDA (QUARTIER STADE DE LA CONCORDE)	BRAZZAVILLE	ATSINI Joseph Junior
8	2273 du 24-09-20	Sect néant, bloc -, Pile -, Sup : 200,00m2	11, RUE EPENA OBOSSO (QUARTIER 908 BILOLO-ACADEMIE)	9-BZV	LEKOMBA Lidia
9	35110 du 02-03-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 800,00m2	QUARTIER BILOLO ACADEMIE	9-BZV	SARAIVA David Emmanuel Martial
10	31620 du 05-03-24	Sect P3, bloc 45, Pile 5, Sup : 186,82m2	98, RUE YAKOMAS	3-BZV	OYE Pierre
11	35751 du 24-06-26	Sect P6, bloc 97, Pile 12 (ex.14), Sup : 417,84m2	159, RUE BATEKES	5-BZV	KOCKO Innocent
12	29629 du 05-01-23	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 600,00m2	QUARTIER GASTON MPOUILILOU	POOL	SOUNGA Ursule Judith Flore
13	32627 du 17-10-24	Sect P11, bloc 30, Pile 10, Sup : 259,16m2	1354, RUE BALLOYS	5-BZV	MONDZALI ELOBALOBA Fridalin Brunel
14	35857 du 09-07-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 81.000,00m2	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	DJOUE-LEFINI	TABAKA MORAKAMBA Lidia Eve Jocelyne
15	35111 du 02-03-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 259,37m2	3, RUE LOUNDOU (QUARTIER CITE DES 17)	7-BZV	PANDI Nathalie Judia Churley
16	35109 du 02-03-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.600,00m2	QUARTIER BILOLO ACADEMIE	9-BZV	PANDI Nathalie Judia Churley
17	34981 du 04-02-26	Sect P8, bloc 121, Pile 11 (ex.8), Sup : 214,36m2	55BIS, RUE DJOUE	4-BZV	NGAKAMA Franche Divine Venukha
18	35712 du 19-06-26	Sect P11, bloc 81, Pile 3 (ex.1486), Sup : 300,00m2	1486, RUE LOUDIMA	5-BZV	DIMI OPINA Sven Dietmar
19	35534 du 26-05-26	Sect P8, bloc 162, Pile 2, Sup : 155,20m2	4, RUE LOUDIMA	4-BZV	MVIRI NGANVOULA née TRANIER I. C et TRANIER P T
20	33761 du 1er-07-25	Sect BY, bloc 30, Pile 13, Sup : 255,00m2	87, RUE EMBIMI (QUARTIER NGAMAKOSSO)	6-BZV	MVIRI Shekinah Juven
21	35796 du 30-06-26	Sect P1, bloc 13, Pile 4 (ex.6), Sup : 566,49m2	35, RUE BATEKES	3-BZV	MALONGA Léopold
22	34989 du 05-02-26	Sect AN, bloc 47, Pile 14, Sup : 800,63m2	12 ET 14, RUE PASTEUR MAMPASSI (Q. LA POUDRIERE)	4-BZV	KOUDINGA MOUAMBA Florent Victor
23	34988 du 05-02-26	Sect AT, bloc 47, Pile 11, Sup : 357,22m2	19, RUE RAPHAËL BIDIE (QUARTIER 49 NGAMBO)	4-BZV	KOUDINGA MOUAMBA Florent Victor
24	32851 du 05-12-24	Sect P11, bloc 26, Pile 01bis, Sup : 103,56m2	746, RUE CAMPEMENT	5-BZV	ZAM ELENGABIO Prisca
25	30468 du 26-06-23	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 10.000m2 soit 1ha	VILLAGE MANDIELE	POOL	ICKONGA SOMBOKO Rachel Brigitte
26	30469 du 26-06-23	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 30.000,00m2 soit 3ha	VILLAGE MANDIELE	POOL	ICKONGA née AKINDOU Justine
27	35795 du 29-06-26	Sect -, bloc 01, Pile 01, Sup : 4.106,33m2	RUE THEODORE NONAULT / CQ MATADI	CUVETTE	ADOU Brunele Darlia
28	35234 du 27-03-26	Sect P6, bloc 31, Piles 4, 5 (ex. 4bis) et 12, Sup : 751,06m2	196 ET 196BIS, RUE LENINE ET 219, RUE MBOKO (Q. Soffi)	5-BZV	OBOA née TABAKA Petronille Blanche Laure
29	35438 du 06-05-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 199,81m2	KINTELE	POOL	SYLLA Abdoulayi
30	32776 du 20-11-24	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.124,41m2	VILLAGE MBAMBA 2	POOL	SYLLA Abdoulayi
31	34634 du 12-11-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 363,50m2	RUE OTALA (QUARTIER ACADELIE MILITAIRE)	9-BZV	MONDOUJI M'WABEKE Mirene
32	35235 du 27-03-26	Sect BD4, bloc 221, Piles 41, 42, 49 et 50, Sup : 1.346,85m2	11 ET 12, RUE DE LA VICTOIRE ET RUE TELE (Q. 903 MATARI)	9-BZV	OBOA OYENDZE Chéryle Merveille
33	30594 du 31-07-23	Sect P5, bloc 85, Pile 6 (ex.105), Sup : 187,10m2	105, RUE DES MARTYRS	3-BZV	MOKOKO WONGOLO Antoine Elie
34	35675 du 12-06-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 200,00m2	KINETE (QUARTIER UNIVERSITE)	BRAZZAVILLE	MANKESSI ONGAGNA Conny Morgan
35	35151 du 11-03-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 400,00m2	KINTELE, QUARTIER LIFOULA (TERRE INTALI)	BRAZZAVILLE	MOUNG-OUBA Marck Sosthen Gatien
36	35286 du 07-04-26	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 2.450,00m2	VILLAGE NKOOU	BRAZZAVILLE	Enfants YOCA
37	34604 du 05-11-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 800,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	MOUDARI TSOKO Andreche Clervy
38	35919 du 27-07-26	Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 660,01m2	KINTELE	POOL	ILOKI Brige Pharel

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Paterne Dimitri ELAPIE
Inspecteur principal des Impôts
Chef de bureau

Fait à Brazzaville, le 10 août 2026

DISPARITION

La France salue la mémoire d'Edouard Balladur

Premier ministre français de 1993 à 1995, Edouard Balladur n'est plus. Il s'est éteint à Paris lundi 31 août 2026, à l'âge de 97 ans. Le président Emmanuel Macron, le Premier ministre Sébastien Lecornu et la classe politique française lui rendent hommage en saluant «un serviteur exigeant» pour la France, «un grand homme d'Etat», «une référence». Pour ses obsèques, une messe célébrée dans la stricte intimité familiale a été annoncée.

Edouard Balladur entre tardivement dans l'arène politique. Sa carrière débute en 1964, lorsqu'il devient collaborateur de Georges Pompidou, alors chef du gouvernement, devenu le deuxième président de la Vème République française. Il est tour à tour son fidèle conseiller, homme de cabinet, secrétaire général de l'Elysée en 1973. Aux yeux des Français et en Afrique, l'héritage de Balladur, c'est d'abord le souvenir d'un chef de gouvernement. Sa carrière s'achève à la fin des années 2000, lorsqu'il se retire peu à peu de la vie politique. C'est un inconnu des Français qui est élu député de Paris à la proportionnelle sous l'étiquette



Edouard Balladur

du Rassemblement pour la République (RPR), aux législatives de mars 1986. Il aimait à dire qu'il est «l'un des plus jeunes hommes politiques de France». Il participe comme ministre des Finances au premier gouvernement de cohabitation formé par Jacques Chirac, sous la présidence de François Mitterrand. Unique ministre d'Etat du gouvernement, il devient l'artisan des privatisations.

Réélu député en juin 1988, après la défaite de Jacques Chirac au second tour de la présidentielle face à François Mitterrand, Edouard Balladur n'en sera pas moins l'un des premiers ténors de la droite à soutenir ouvertement le traité de Maastricht en 1992. L'année suivante, l'opposition de droite obtient une majorité sans précédent à l'Assemblée nationale en remportant 84% des sièges.

Théoricien d'une cohabitation pacifiée dans laquelle l'opposition au président demeure respectueuse, il incarne alors aux yeux de François Mitterrand un Premier ministre de choix, et surtout une véritable alternative au retour de Chirac à Matignon. Bien que de convictions et d'intérêts opposés, le Premier ministre Balladur et le président Mitterrand ont entretenu des relations courtoises pendant les deux années que dure la «cohabitation de velours», chacun des deux hommes s'employant à éviter soigneusement toute vexation ou provocation.

Chef du gouvernement, Edouard Balladur se donne un objectif, notamment, le «retour à la croissance». Pour redresser les finances de son pays, il réforme entre autres les retraites et lance une nouvelle série de privatisations d'entreprises publiques. Un grand emprunt d'Etat est lancé dès 1993. Il confie le portefeuille du Budget à l'un de ses proches, Nicolas Sarkozy.

Veuf depuis le décès de son épouse Marie-Joséphine le 31 décembre 2025, qui a passé près de 70 ans à ses côtés, Edouard Balladur a fêté son 97e anniversaire le 2 mai 2026. Il laisse l'image d'un homme courtois aux propos toujours mûrement réfléchis. En Afrique, le souvenir qu'on garde de lui est aussi celui de la dévaluation de moitié de la valeur du franc CFA, en janvier 1994.

Aristide Ghislain NGOUMA

SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'UNION AFRICAINE

Renforcer les mécanismes de gestion des conflits

Le 21^e sommet extraordinaire de l'Union africaine s'est tenu les 29 et 30 août 2026, à Luanda, en Angola, pour renforcer les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution de conflits sur le continent. Rassemblant une dizaine de chefs d'Etat et de gouvernement, la rencontre a permis de passer d'une simple alerte précoce à une action opérationnelle concrète. Elle a été co-dirigée par Evariste Ndayishimiye, président du Burundi et président en exercice de l'Union africaine, et de Joao Lourenço, président de l'Angola.



Les chefs d'Etat et de gouvernement ont planché sur la gestion des crises sur le continent

Un plan d'action assorti d'une matrice de mise en œuvre a été adopté le 30 août, afin de clarifier les responsabilités institutionnelles entre l'UA et les organisations régionales. Les discussions ont souligné la nécessité de solutions africaines face aux crises persistantes, notamment dans la région des Grands Lacs et à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Exclusivement consacré aux questions africaines, ce sommet a permis aux dirigeants d'examiner les moyens de renforcer les instruments politiques, juridiques et financiers dont dispose l'Union africaine pour faire face aux crises et prévenir l'escalade des conflits. Les échanges ont porté notamment sur l'amélioration et la coordination entre les mécanismes continentaux et régionaux, la mobilisation de ressources financières et le renforcement des instruments juridiques favorisant une meilleure redevabilité.

Le sommet s'est également appuyé sur l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), principal cadre de l'UA pour la prévention et la gestion des conflits. L'objectif est de rendre les dispositifs existants plus opérationnels face à la persistance des crises sécuritaires et politiques sur le continent.

D'après les organisateurs, la mobilisation constatée autour de cette rencontre traduit l'importance accordée par les Etats membres à la consolidation des capacités et de règlement des conflits, en s'attaquant à leurs causes.

Alain-Patrick MASSAMBA

GABON

Les victimes de la crise de 2016 réclament toujours justice

Dix ans après les violences qui ont suivi la présidentielle de 2016 au Gabon, les victimes et leurs proches continuent de réclamer vérité, justice et reconnaissance. Malgré le changement de régime, l'établissement des responsabilités demeure une question sensible, alors que plusieurs acteurs de l'époque occupent encore des fonctions au sein de l'Etat.



Les événements qui avaient suivi la réélection contestée d'Ali Bongo Ondimba furent sanglants

Le 31 août 2016, le Gabon plongeait dans l'une des plus graves crises politiques de son histoire. Dans la nuit suivant l'annonce de la réélection d'Ali Bongo Ondimba, vivement contestée par son rival Jean Ping, les forces de sécurité lançaient un assaut contre son quartier général à Libreville. Les jours suivants furent marqués par des affrontements, des arrestations, des pillages et une répression dont le bilan humain exact reste encore difficile à établir.

Ces événements douloureux demeurent présents dans la mémoire des victimes. Gildas-Amour Ngomba Ngomba, membre de l'association Réconciliation, réclame l'ouverture d'une enquête afin de déterminer les responsabilités. Depuis son arrivée au pouvoir en 2023, le président Brice Clotaire Oligui Nguema a entrouvert la porte à une prise en charge des blessés.

Une véritable enquête sur les violences reste à l'ordre du jour mais sans avoir encore été engagée. La question est d'autant plus délicate que plusieurs responsables des forces de défense et de sécurité actuellement en fonction occupaient des postes importants au moment de la crise. Une situation qui, selon certains, pourrait expliquer la prudence des nouvelles autorités.

Le député Jean-Gaspard Ntoutoume Ayi, alors porte-parole de la campagne de Jean Ping en 2016, estime que le contexte politique rend difficile une réouverture immédiate du dossier. Toutefois, d'autres voix plaident pour une clarification du passé. Cas du sénateur Marc Ona Essangui qui considère que la réconciliation ne pourra être durable sans identification des responsabilités.

Les principaux responsables politiques de l'époque restent aujourd'hui discrets sur ces événements. Alain-Claude Bilie-Bi-Nze, alors porte-parole du gouvernement, avait proposé la création d'une Commission vérité, justice et réconciliation lors de sa campagne présidentielle. Pour les victimes, une telle initiative permettrait de recueillir les témoignages, d'établir les faits et de préserver la mémoire collective. Selon elles, la réconciliation ne pourra véritablement s'installer que lorsque la lumière sera faite sur les événements et que les responsabilités seront établies. L'enjeu dépasse ainsi la seule réparation des préjudices subis.

Dix ans après, la crise de 2016 demeure une blessure non refermée.

Gaule D'AMBERT

«SOCIETE FORTIS LOGISTIQUE»
Société à Responsabilité Limitée «société en liquidation»
Au capital social de Neuf Cent Millions (900.000.000) de Francs CFA
Siège social: 50, Rue De Kinsoundi, Quartier Wharf, Pointe-Noire,
République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2009-B13-00959

ANNONCE LEGALE DE DISSOLUTION ANTICIPÉE ET DE MISE EN LIQUIDATION AMIABLE

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 14 mai 2026, enregistré aux recettes des Impôts de l'EDT Pointe-Noire Cité le 21 mai 2026 sous le folio 094/53, numéro 4771, les associés de la société «**FORTIS LOGISTIQUE**» société à responsabilité limitée ont décidé la dissolution anticipée de la société et prononcé sa mise en liquidation amiable, compte tenu des perspectives négatives et des difficultés liées à la conjoncture prévisionnelle.

Liquidateur: **M. Jonathan James STUART**, domicilié à Pointe-Noire. Siège de la liquidation: 50, Rue De Kinsoundi, Quartier Wharf, Pointe-Noire.

Tél.: +242 06 510 22 21; E-mail: js@fortislogistique.com.

Assistance à la liquidation: Cabinet Sutter & Pearce – Laways (SPL). Les créanciers disposent d'un délai de trente 30 jours à compter de la présente publication pour déclarer leurs créances auprès du liquidateur.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 05 juin 2026 sous le numéro **CG-PNR-01-2026-D-00548**.

Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier le même jour, sous le numéro **CG-PNR-01-2026-M-08012**.

Fait à Pointe-Noire, le 11 juin 2026

Pour Avis,

LE LIQUIDATEUR

LES LEGIONNAIRES SUR LES COLLINES DE LINZOLO

Un pèlerinage historique, riche en grâces et en dons

Du jeudi 20 au lundi 24 août 2026, plus de 2000 dévots de la Vierge Marie, les Légionnaires venus des diocèses du Congo et des communautés rattachées à la paroisse Saint Joseph de Linzolo, ont effectué un pèlerinage de foi et d'espérance sur les collines de Linzolo, lieu de l'évangélisation du Congo en 1883, village de nos origines chrétiennes.

A l'occasion de la première édition du pèlerinage national qui s'est déroulé dans une atmosphère de synodalité ecclésiale, de communion fraternelle, de grâces et de dons en surabondances, placé sous le thème: «*Faites ce qu'il vous dira*» (Jean 2,5). Prière, adoration, louange, récitation du chapelet ont marqué les quatre jours du pèlerinage. Le moment fort de ce pèlerinage a été la messe célébrée à la grotte mariale Notre-Dame de la paix le dimanche 23 août 2026, 21^e dimanche ordinaire de l'année liturgique A, par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Les directeurs spirituels diocésains de la Légion de Marie de Nkayi, Ouessou, Owando, Kinkala, Impfondo, Pointe-Noire et Brazzaville, sous la coordination du directeur spirituel national, l'abbé Ginse Risfal Tani Tambika Mbongolo, y étaient présents. Dans une ambiance



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou



Chœur Maria de la Légion de Marie de Pointe-Noire

de fraternité et de joie entre légionnaires, placée sous les airs musicaux du chœur Maria de la paroisse Saint-Esprit de Mpaka (Archidiocèse de Pointe-Noire). Dans son homélie, et s'appuyant sur l'évangile de Matthieu 16, 13-20: «*Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. Je te donnerai les clés du Royaume des cieux...*», l'archevêque de Brazzaville a invité tous les chrétiens à ne pas céder au pessimisme, à ne pas

avoir peur de quoi que ce soit, et à se sentir toujours à l'aise et fiers d'être des chrétiens catholiques confirmés et adeptes de la Vierge Marie, amoureux du chapelet. Ce pèlerinage, le premier du genre organisé par la direction spirituelle nationale de la Légion de Marie avec ses différentes appellations telles, Le Senatus et La Regia, a été une source de grâces et de bénédictions, un moment privilégié de communion, de fraternité et

Pour la petite histoire, c'est à Dublin, en Irlande, le 7 septembre 1921, à la veille de la Nativité de Notre-Dame et sur initiative de Franck Duff, un fonctionnaire du ministère des finances, qu'une quinzaine de personnes se réunissent pour chercher ensemble une forme d'apostolat à mener. Toute personne, notamment d'obédience catholique, invoquant le Saint-Esprit et récitant le chapelet. Puis, les quinze décident de visiter, deux par deux, à l'exemple des apôtres, les malades hospitalisés et à domicile. Le goût de se retrouver chaque semaine est acquis et le mouvement d'évangélisation, au sens plein du mot, la Légion de Marie est née. Elle vient de naître avec ses caractéristiques: prière en commun, travail apostolique bien déterminée et réunion hebdomadaire. Cette forme d'apostolat, animée d'une grande confiance et fervente dévotion en l'action de Marie pour l'évangélisation, s'est étendue dans le monde entier, à travers des endroits bien spécifiques où l'on observe des apparitions, notamment à Lourdes et Fatima. Des grottes mariales sont érigées un peu partout dans les paroisses et autres lieux pour prier, invoquer la Vierge Marie avec chapelet en main. La Légion de Marie est une armée rangée derrière le Christ. Elle se présente aujourd'hui comme un mouvement international catholique des laïcs qui collaborent à la mission évangélisatrice de l'Eglise.

Pascal BIOZI KIMINOU

ANNIVERSAIRE

Dix ans de sacerdoce pour l'abbé Grâce Mienanzambi

2 juillet 2016 – 2 juillet 2026, dix ans déjà. L'abbé Grâce Mienanzambi les a fêtés samedi 18 juillet 2026, par une messe d'action de grâces qu'il a lui-même célébrée, en l'église Saint Paul de Madi-bou.



Abbé Grâce Mienanzambi

L'heureux jubilaire était entouré de quatre prêtres, son père biologique Guillaume Ndoko, ses parents et ses amis venus le reconforter dans la foi. Il a si bien compris qu'il a, pourrait-on dire, offert son anniversaire au Seigneur, en se référant à sa parole de vie tirée de l'épître aux Hébreux 10, 9: «*Voici, je suis venu pour faire ta volonté*». A rappeler que l'abbé Grâce Mienanzambi a reçu l'ordination presbytérale le 2 juillet 2016, par l'imposition des mains de Mgr Anatole Milandou. Puisse le Seigneur Jésus-Christ lui accorder des jours encore plus heureux sur le chemin de sa mission pastorale.

Pascal BIOZI KIMINOU

ANNIVERSAIRE

Mgr Brice Armand Ibombo, un an déjà!

Nommé évêque de Ouessou le 28 mai 2025, par le pape Léon XIV, Mgr Brice Armand Ibombo a pris possession de son siège épiscopal, le samedi 19 juillet de la même, au cours de la messe d'ordination épiscopale qui a eu pour cadre, le parvis de la Cathédrale Saint Pierre Claver de Ouessou, et célébrée par Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon.



Mgr Brice Armand Ibombo croiss en mains

Mgr Brice Armand Ibombo dresse le bilan de cette première année à la tête de ce diocèse et revient sur ces deux lettres pastorales déjà publiées.

Deux lettres pastorales pour orienter le diocèse

La première s'adresse au peuple de Dieu, publiée au début de son épiscopat. La deuxième datée du 26 mars 2026, pendant le temps de Carême, est spécifiquement adressée aux ouvriers apostoliques. «*Ces lettres pastorales sont le fruit d'une réflexion sur ma vision concernant le diocèse et sur la manière dont je voudrais que les choses aillent et fonctionnent*».

Dans ma vision, ces lettres constituent une sorte de «*feuille de route ou de boussole*» pour orienter la vie du diocèse. «*L'évêque seul ne peut rien faire. Il est évêque par rapport au peuple de Dieu, ce à quoi nous sommes appelés à faire ensemble*».

La première lettre est une vision globale pour tout le diocèse

«*L'Eglise est le peuple de Dieu, chacun a son rôle et sa position, comme le rappelle l'enseignement du Concile Vatican II. Dans cette lettre, l'évêque présente sa vision épiscopale pour l'ensemble du diocèse. Ce qu'il faut faire pour le diocèse et les attentes des fidèles. C'est ce qu'on appelle en langage commun une feuille de route, un vademecum. Ce n'est pas seulement moi qui suis appelé à faire, mais tous ensemble*».

La seconde lettre est un rappel aux prêtres pour leur identité

Cette lettre publiée à l'occasion de la messe chrismale anticipée le 26 mars 2026, est un rappel pour ceux qui ont fait la théologie. Tous, nous sommes allés sur les bancs de l'école et avons reçu ce qu'on appelle le b a-ba de la vie sacerdotale. Que chacun devant sa conscience, la charge de sa vie sacerdotale, avec comme paradigme Jésus, le grand prêtre, qui a institué la prêtrise. Qui est donc le prêtre de l'Eglise catholique, ce qu'il est appelé à faire et à devenir, son identité, sa mission et son rôle.

Un appel à la responsabilité des laïcs

Se référant au Concile Vatican II et au décret Ad Gentes sur l'évangélisation, prêtres et laïcs sont tous des missionnaires. Les laïcs sont souvent considérés comme des observateurs, au lieu d'être des acteurs. Ils doivent participer à la mission évangélisatrice, à la pastorale du diocèse, dans les paroisses. L'Eglise c'est nous, chacun a sa position, son rôle, sa mission. Il n'y a plus le temps d'être spectateurs, nous ne devrions pas observer à distance, pour accuser seulement les prêtres.

Encouragement aux prêtres face aux difficultés

Je tiens à remercier les prêtres pour leur service généreux au quotidien, malgré les conditions difficiles du diocèse, notamment les routes, les moyens financiers. Que chacun ne désespère pas. Le prêtre doit être authentiquement un serviteur de Dieu, de la société. Le prêtre ne travaille pas pour lui-même, mais pour le peuple de Dieu qui lui est confié. Nous prêtres, nous sommes rien sans les laïcs qui doivent assumer leurs responsabilités.

Ouessou est un diocèse ouvert aux voisins

Ouessou est frontalier avec trois diocèses du Cameroun et du Gabon. Je suis pasteur d'une Eglise particulière, j'ai des relations avec les diocèses qui m'avoisinent. Je souhaite créer des partenariats avec les diocèses voisins. Nous ne devons pas rester bloqués dans notre sacristie, mais sortir et aller au-delà de nos frontières partager les expériences. Nous avons de bonnes relations avec les diocèses de Yoka-douma, Doumé-Abong-Mbang au Cameroun, ainsi qu'avec le vicariat apostolique de Makokou, au Gabon. Ce sont des occasions pastorales à ne pas perdre, un kairós pour nous.

Un an de grâces et de reconnaissance

Je remercie le Seigneur qui m'a envoyé en mission à Ouessou. C'est Lui qui m'accompagne, qui me guide, qui me soutient. Je remercie aussi toutes les personnes de bonne volonté, les prêtres, les fidèles, les laïcs, les bienfaiteurs, même mes parents qui me soutiennent au quotidien. Je n'oublie pas non plus les journalistes qui font un travail titanesque et exceptionnel. La presse est le quatrième pouvoir, mais je dirais le premier, parce que vos informations traversent les frontières.

Un avenir à construire ensemble

J'invite tous les prêtres et fidèles laïcs à continuer à œuvrer ensemble pour l'édification et le développement du diocèse de Ouessou. Le bien n'est jamais perdu, il faut continuer à le faire et l'encourager. C'est par ces mots d'encouragement que l'évêque a conclu son propos, tout en lançant un appel à tous: «*Aidez le diocèse de là où vous êtes*».

Propos retranscrit par Séverin MOUSSAVOU

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO

vers le Rond point Mess Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA 1^{er} étage, Centre ville B.P. 1431

Tél. 05 736 64 64/05 539 37 46

République du Congo

ANNONCE LEGALE

«SCI MALANGA»

Société Civile Immobilière

Capital social de Francs CFA: 1 000 000

Siège social: 1 Rue De La Concorde, quartier Aéroport

POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM: CG-PNR-01-2022-B50-00004

CESSIONS DES PARTS SOCIALES - MISE A JOUR DES STATUTS - POUVOIRS

Aux termes du Procès-verbal authentique d'Assemblée Générale Mixte de la «**SCI MALANGA**» reçu par la Notaire soussignée, le 21 août 2026, enregistré à Pointe-Noire, le 25 août 2026 sous folio 159/30, n°7634 les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes:

- Cessions des parts sociales;
- Mise à jour des statuts;
- Pouvoirs;

Dépôt légal du Procès-verbal ci-dessus a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 26 août 2026, duquel a été inscrite la mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier «RCCM» sous le numéro CG-PNR-01-2026-D-01113

Fait à Pointe-Noire, le 27 août 2026

Pour mention et avis

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

ABBE GERARD NGOMEKA, CURE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME DE LA PAIX DE NGOKO

«J'ai la joie d'être au milieu du peuple de Dieu comme pasteur»

Prêtre de l'archidiocèse d'Owando, l'abbé Gérard Ngomeka Ontsani a célébré cette année ses 30 ans d'ordination sacerdotale. Il reçut l'ordination le 20 juillet 1996, à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï, des mains de Mgr Ernest Kombo, S.j., évêque d'Owando, d'illustre mémoire, en compagnie de l'abbé Urbain Ngassongo, actuel évêque de Gamboma et vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). L'abbé Ngomeka a parcouru des paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville et de son diocèse en présidant l'eucharistie. Notamment: Notre-Dame des Victoires de Ouenzé, Saint Jean-Baptiste de Talangaï les dimanches 12 et 26 juillet 2026; Saint Jean-Marie Vianney d'Ewo, Saint Martin de Mbama-Akoua-Ntsama et Sainte Maria Goretti de Kelé les dimanche 2, 9 et 16 août 2026. Interview!

*** Que symbolise pour vous la célébration de cet anniversaire?**

** Le sacerdoce est un don que le Christ a fait à son Eglise pour le salut de l'humanité. Le fait de me rendre participant à cette noble mission est une marque de confiance à ma pauvre personne de pécheur. Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus. D'où, le sérieux dans les tâches qui me sont confiées par le Christ représenté par mon évêque.

*** Quels joies et obstacles aviez-vous rencontrés pendant 30 ans comme prêtre?**

** J'ai tout vécu dans la foi au Christ. A peine ordonné diacre le 2 juillet 1995, par feu Mgr Ernest Kombo, S.j., je suis envoyé aux études à l'Institut catholique de l'Afrique de l'Ouest (ICAO), à Abidjan, en Côte d'Ivoire. J'ai donc eu la joie d'aller aux études tout de suite pour être utile à l'Eglise et mon diocèse. Je suis heureux d'être enseignant-visiteur au Grand séminaire de théologie Emile Cardinal Biayenda où j'enseigne la pastorale sur les Nouveaux mouvements religieux (NMR). Il y a aussi la joie de transmettre l'expérience de pasteur aux jeunes et futurs prêtres de notre Eglise. J'ai été curé de paroisse à Ewo, Boundji, Tchikapika et Ngoko actuellement avec la parenthèse d'une année à la Conférence épiscopale, et trois ans en mission pastorale comme Fidei donum, en France, dans l'archidiocèse de Montpellier. J'ai la joie d'être au milieu du peuple de Dieu comme pasteur. Vivre avec eux les joies et les peines de la vie surtout en milieu rural. Enseigner ce peuple et prier pour lui en cas de maladie. Vous parlez d'obstacles? Je le remplace par la peine ou la tristesse. C'est de voir et vivre le manque d'amour entre confrères prêtres exerçant dans un même diocèse ou dans une même paroisse. La désunion entre chrétiens d'une même paroisse. Tous à la suite du Christ, nous sommes appelés au témoignage d'amour, à la fraternité. Quand cela manque là où je suis, je peine et je suis triste. Mais je considère comme obsta-



Abbé Gérard Ngomeka

cles durant mon ministère pastoral, le problème de l'analphabétisme en milieu rural pour une évangélisation en profondeur, le problème de la sorcellerie qui pousse les familles et les individus à replonger dans le paganisme surtout dans les pratiques fétichistes et dans les sectes pour le refuge et recherche de solutions à leurs problèmes. Alors que la foi au Christ est une véritable réponse ou solution.

*** Quel témoignage ou quel conseil prodiguez-vous aux jeunes futurs prêtres ou aux prêtres fraîchement ordonnés**

** Les conseils peuvent passer par le témoignage de vie. Le sacerdoce nous est donné par pure grâce, sans mérite exceptionnel. Vivre le sacerdoce, c'est être à la suite du Christ et le prendre comme modèle de vie. Un prêtre qui n'a plus le temps de prier et donc de se ressourcer, afin de reprendre de l'énergie pour l'action pastorale

est déjà dans la chute. Aux futurs prêtres donc séminaristes pour qui j'exerce les fonctions de vicaire épiscopal, j'ai toujours dit que l'habitude devient une seconde nature quand on prend le temps dans l'exercice quotidien. Prendre le temps de prier, ce n'est pas après l'ordination. Aimer son frère et se respecter, c'est ce qu'il faut faire. Obéir à son évêque, à son curé ne nous enlève rien. On ne perd rien, au contraire, c'est la conformité avec le Christ. Etre prêtre, c'est être au service. Etre serviteur de tous sans se prévaloir. Ce ne sont pas les diplômes qui font le prêtre, mais les diplômes sont importants pour répondre aux exigences de la mission. L'équilibre entre foi et raison s'impose. Ora et labora!

*** Quel souvenir gardez-vous de votre ancien évêque Mgr Ernest Kombo qui vous a appelé aux ordres?**

** Mgr Ernest Kombo était un père exigeant. Je lui dois le vrai amour. Qui aime bien châtie bien. A cause de cette exigence il arrivait qu'il chasse de son bureau un prêtre quand il n'était pas à la hauteur de ce qu'il attendait. C'était souvent difficile de le convaincre sur une idée surtout quand la discussion se passait en Français. Alors quand je voulais le convaincre, je parlais en lingala. C'est un père qui prenait à cœur la souffrance de ses prêtres. Très attentif sur ce point et matériellement, il donnait plus à

ceux qui étaient dans des coins enclavés.

C'était un évêque qui avait compris très tôt qu'il fallait perdre pour gagner, en envoyant beaucoup de ses grands séminaristes et prêtres aux études, en vidant son diocèse qui devenait pauvre en agents pastoraux. Grâce à lui, aujourd'hui le diocèse d'Owando a beaucoup de prêtres outillés et capables de répondre aux appels de notre Eglise particulière ou locale. Les diplômés, il y en a beaucoup aujourd'hui. C'était un père qui avait le goût du risque. Les autres évêques étaient réservés d'envoyer des séminaristes hors du pays au risque d'en faire des fous et pères de famille. Lui par contre, disait qu'ils reviendront s'ils sont vraiment appelés. Mais à la fin, il avait raison. Ils sont revenus d'Europe avec ce qu'on attendait d'eux et aujourd'hui ils servent avec les compétences requises. Paix à son âme!

*** Trente ans après, comment envisagez-vous l'exercice de votre ministère sacerdotal?**

** Tout dans les mains de Dieu, au service de mes frères et sœurs qui me sont confiés dans l'obéissance à mon évêque et dans une collaboration sans faille. Les besoins et urgences pastoraux pourront indiquer ce qu'il faut faire, l'Esprit Saint est à l'œuvre, tout pour la gloire de Dieu et le salut de son peuple.

Propos recueillis par
Aristide Ghislain
NGOUMA

POINT DE VUE

Père Jean-Paul Sagadou parle de l'intelligence artificielle à travers Ubuntu, une ressource majeure pour repenser le développement

Religieux assomptionniste, père Jean-Paul Sagadou est auteur d'un ouvrage sur ce paradigme africain. Alors que l'intelligence artificielle s'impose comme un nouveau modèle de développement, la philosophie africaine de l'Ubuntu offre une alternative pour penser un avenir plus fraternel et plus respectueux de la dignité humaine. Retrouver la capacité de penser le monde à partir de soi



Père Jean-Paul Sagadou créatrice».

Ubuntu: Un combat à mener aujourd'hui sur le plan mondial Le père Sagadou cite le philosophe sénégalais Souleymane Bachir Diagne, qui affirme que «Ubuntu, c'est le combat à mener aujourd'hui sur le plan mondial». «Cette philosophie dépasse largement le cadre africain. Je crois que c'est une philosophie qui porte une vision de l'humanité dont le monde, notre monde aujourd'hui, a profondément besoin». Il existe une double urgence, à la fois intellectuelle et sociale, à remettre au travail des imaginaires africains tels que Ubuntu. Et c'est dans ce sens qu'il travaille, convaincu que c'est seulement à cette condition que l'Afrique pourra apporter sa contribution

au monde.

Magnifica Humanitas et Ubuntu, une convergence profonde

La question de l'intelligence artificielle s'impose aujourd'hui à nous comme l'une des plus profondes révolutions de notre temps. Elle a traversé plusieurs interventions lors des échanges au congrès de SIGNIS (l'association catholique mondiale pour la communication), à Kigali, au Rwanda.

Le père Sagadou n'a pas manqué d'évoquer l'encyclique «Magnifica humanitas» du Pape Léon XIV, publiée le 15 mai 2026, sur la protection de la personne humaine à l'ère de l'intelligence artificielle. «Je considère que ce texte est avant tout un appel à ne pas considérer l'intelligence artificielle comme l'aboutissement naturel du développement, mais à prendre le temps d'en discerner les enjeux humains, éthiques et spirituels». L'encyclique emporte une inspiration profonde de la sagesse africaine, résumée par la formule: Je suis, parce que nous sommes. L'architecture de l'encyclique repose sur l'idée que la personne ne se définit pas seulement ou même pas par son autosuffisance, mais par ses relations. On est appelé à vivre la communion.

Ubuntu, une alternative au

XXIII^E DIMANCHE ORDINAIRE A

«S'il t'écoute tu as gagné ton frère»

Textes: Ez 33,7-9; Ps 94; Rm 13,8-10; Mt 18,15-20

Frères et sœurs,

La mission du prophète est de veiller sur ceux qui s'égarent et se fourvoient sur les mauvais chemins de la vie. Le prophète doit avertir son peuple et réaliser sa mission de façon objective. Il doit avertir le méchant et l'inviter à la conversion. La mission du prophète guetteur est aussi celle de tout chrétien. Il s'agit d'être responsable des autres en ramenant les égarés sur la bonne voie. Saint Matthieu dans le discours communautaire ou ecclésiastique évoque les principes qui doivent caractériser la vie chrétienne. Il s'agit pour chacun d'être une sentinelle pour son frère, corriger dans l'amour et construire dans la communion. Le tout couronné par l'amour vrai. Dans le cœur de l'Eglise ma mère je serai l'Amour nous disait Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Chacun doit avoir une place dans le cœur de l'autre. On n'a le droit de faire une remarque à un frère que si on l'aime. Tout l'évangile nous crie que Jésus était bon pour les pécheurs. «Va lui parler...seul à seul.. montre-lui sa faute...» «S'il t'écoute tu auras gagné ton frère». On sent que Jésus voudrait bien que ce soit cela la solution du conflit. Quand un homme gagne son frère, le ciel descend sur la terre! Progressivement l'autre est invité à renouer dans l'amour vrai quelles que soient les incompréhensions. La vie communautaire doit se caractériser aussi par l'humilité et la prière communautaire car l'unité de l'Eglise est au-delà des conflits qui déchirent les hommes. Grâce à l'espérance, toutes les situations de conflit peuvent trouver un terrain d'entente et de cohésion. Saint Augustin disait ce qui suit: «Dans les choses nécessaires l'unité, dans les choses douteuses la liberté, en toutes choses la charité». Pour mieux vivre dans l'unité il ne faut pas vouloir imposer son opinion. Dans toutes familles, communautés, les conflits peuvent y être, mais les enseignements de Jésus nous invitent à toujours nous entendre et nous aimer. Aimer l'autre ne signifie pas tout approuver mais savoir lui dire la vérité sans le détruire et le rejeter.

Mes frères, mes sœurs,

Dieu fait de nous des guetteurs non pour épier les autres mais veiller les uns sur les autres; pour que personne ne s'égare. Le Pape Jean Paul II nous rappelle qu'il n'y a pas l'amour sans la responsabilité. Saint Paul nous le dit dans sa Lettre aux Romains; n'ayez de dette envers personne sauf celle de l'amour mutuel. En ce dimanche, la Parole de Dieu nous confie une belle mission; prendre soin les uns des autres en étant comme le dit le prophète Ezechiel des sentinelles face au mal qui atteint les autres. Saint Jean Bosco disait: si tu vois un jeune perdre sa route cherche à gagner son cœur. Et Saint Paul nous montre le chemin; l'amour ne fait pas du mal au prochain; tout ce que nous faisons doit être éclairé par l'amour. Là où deux ou trois sont réunis je suis là au milieu d'eux. Seigneur apprends-nous à parler sans nous détruire, à nous corriger sans nous condamner, à nous pardonner sans compter, et à nous aimer sans intérêt. Fais de nous des sentinelles d'espérance pour que le monde soit toujours illuminé de ta présence! Amen!

Abbé Ander KETIKETI

Curé de la paroisse sainte Thérèse de Ngambio (Archidiocèse de Brazzaville)

paradigme technocratique

Je crois que Ubuntu constitue une ressource majeure pour repenser le développement dans le respect de la dignité humaine et de la création. De nombreux articles ont été produits sur ce sujet et que Ubuntu peut offrir une véritable alternative au paradigme technocratique. Une intelligence artificielle, aussi performante soit-elle, ne connaît ni la joie ni la souffrance, elle ne grandit pas dans la relation, elle demeure étrangère à cette interdépendance constitutive qui fait en fait l'humanité. A l'échelle mondiale, Ubuntu invite selon lui, à transformer une interdépendance technologique et économique souvent subie par une forme de fraternité librement choisie, où le destin de chaque peuple est lié à celui de tous les autres.

Ubuntu, un concept universel, pas tribal

Il n'y a pas mal de choses qui circulent sur les réseaux sociaux, donc on n'arrive pas toujours à bien percevoir l'enjeu véritable de cette philosophie, de cette sagesse africaine. Ubuntu propose avant tout une vision relationnelle de la personne et du monde. Son objectif est de favoriser des relations harmonieuses entre les personnes,

entre les générations, mais aussi entre les peuples, en les inscrivant dans un réseau de responsabilités réciproques. Il serait erroné d'assimiler cette dimension communautaire à une subordination de l'individu au groupe, comme on peut le concevoir par exemple dans la logique collectiviste de type marxiste.

Dans une communauté authentique, telle qu'elle est perçue par la philosophie Ubuntu, la personne ne renonce pas à son bien propre et légitime au profit du bien commun. La personne découvre au contraire que son épanouissement véritable passe par sa contribution au bien des autres.

Ubuntu et Evangile, une convergence éthique

Je pèse le poids des mots. Je ne sais pas s'il faut affirmer qu'il existe une proximité particulière. Une telle formulation pourrait peut-être donner l'impression que l'on réduit la richesse des traditions africaines à une simple préparation du christianisme. Je préfère parler de véritable convergence éthique, tout en respectant l'originalité

Père Jean-Paul SAGADOU

(La Suite dans notre prochaine édition)

OFFICE NOTARIAL

de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
sis à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B. P. 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail: officenotarialpongui@gmail.com

BLUE HERITAGE HOLDING

Société Anonyme avec Administrateur Général
au capital social de 20 000 000 de Francs CFA
siège social: Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali,
2ème étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
RCCM: CG-BZV-01-2026-B14-00027

AVIS DE CONSTITUTION

I- Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali, 1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le cinq août deux mille vingt-six et enregistré à Brazzaville, le six août de la même année à la recette des Impôts de EDT Plaine, sous le Folio 135/17 numéro 5652, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «BLUE HERITAGE HOLDING», une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société Anonyme avec Administrateur Général.

Objet: La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger, l'activité de Holding, à savoir:

- La propriété, l'acquisition et la gestion, pour son propre compte exclusivement, de toutes valeurs mobilières et autres droits sociaux lui appartenant dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou civiles, la souscription de tout contrat d'assurance ou contrat de capitalisation;

- La participation active à la définition et à la conduite de la politique du groupe et le contrôle des filiales;

- L'exécution, à titre purement interne, de services spécifiques, notamment administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers;

- L'exercice de mandats sociaux au sein des filiales;

- La propriété, l'acquisition et la gestion, pour son propre compte exclusivement de tous biens et droits immobiliers;

- Le conseil en origination de la dette pour son propre compte, de ses filiales et des Etats, institutions et entreprises publiques et privées.

Siège social: Brazzaville (République du Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moungali, 2ème étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE».

Capital social: vingt millions (20 000 000) de Francs CFA, divisé en deux mille (2000) actions de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 2000.

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier.

II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le cinq août deux mille vingt-six, de la société susnommée, enregistré à Brazzaville, le six août de la même année à la recette des Impôts de EDT Plaine, sous le Folio 136/16 numéro 5651, les actions en numéraire ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par les actionnaires.

Administration: Monsieur Francis Thystère Langevin MAYANITH a été désigné en qualité d'Administrateur Général pour une durée de deux (2) ans.

Immatriculation: la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le quatorze août deux mille vingt-six, sous le numéro: CG-BZV-01-2026-B14-00027.

Pour avis & mention
Maître Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire

NECROLOGIE

Les familles Matoya, Kitombo, Massamba, Ndalla, Nzoloufoua, Milongo, Kodja ont la douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur fille, sœur, mère, grand-mère et arrière-grand-mère, Honorine KATOUBAKO, veuve NDALLA, membre de l'archiconfrérie Notre-Dame du suffrage de la paroisse Saint Paul de Madibou, survenu le 26 août 2026, à Brazzaville. La veillée se tient à Madibou sur l'avenue des pylônes (référence: premier pylône), derrière le bar "Le Poteau". Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



N.B.: Le jour de l'inhumation, le recueillement aura lieu derrière la pharmacie de nuit de Madibou, immeuble Bouetoubassa Prosper.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef adjoint: Cyr Armel YABBAT-NGO
Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme/ Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial/ Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire/ Chef de bureau:
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une société spécialisée dans la distribution, vente, commerce de gros et de détail en République du Congo recherche des candidats pour le poste suivant:

POSTE: Comptable

Qualification: Agent de maîtrise

Localisation: Brazzaville et Pointe Noire

Niveau d'étude:

- BAC+3/5 Comptabilité et Finance ou équivalent;
- 2 ans minimum dans un poste similaire.

Mission générale:

- Organiser, animer, coordonner et contrôler les activités de son service, afin d'assurer au moindre coût et dans les délais prévus, le traitement de l'information financière et comptable.

Fonctions et responsabilités:

- Comptabilité tiers;
- Concevoir un tableau de bord;
- Réaliser une gestion comptable;
- Réaliser une gestion administrative;
- Gérer des rapprochements bancaires;
- Traiter la Paie;
- Gérer et effectuer la réconciliation du grand livre des comptes - Plan comptable et journaux;
- Effectuer la capitalisation et la dépréciation des actifs fixes;
- Traiter la balance des comptes en fin du mois.

Compétences fonctionnelles:

- Comptabilité fiscale, Sociales et Juridiques;
- Capacité à maîtriser ses fonctions, à planifier et réaliser les tâches prioritaires de manière efficace, rapide et productive. Faire face aux imprévus;
- Bonne connaissance de la réglementation comptable SYSCOHADA;

Aptitudes:

- Capacité à s'efforcer de préserver un climat social agréable et à privilégier le dialogue plutôt que l'affrontement;

- Capacité à communiquer efficacement, de recevoir et de transmettre toute information de façon efficace et cordiale;
- Capacité à être attentif et à l'écoute de ses collègues et ou collaborateurs;
- Dynamique, attitude positive et bon sens;
- Haute discrétion, poste à haut risque;
- Intégrité, Disponibilité et réactivité.

Savoir-faire /Savoir-être:

- Bonne élocution;
- Sens de l'organisation et, savoir prioriser son travail;
- Savoir respecter les délais, être rigoureux et précis;
- Savoir faire face à des situations d'urgence.

Composition du dossier de candidature:

- Une lettre de motivation
- Un curriculum Vitae (CV)
- Une copie légalisée des Diplômes,
- Casier judiciaire
- Certificat de Nationalité

Les dossiers de candidature doivent être envoyés ou déposés aux adresses suivantes:

- e-mail: bmmrecrutement@gmail.com

• Adresses physiques:

- @ Brazzaville:
154 rue Itoumbi – Ouenzé (Croisement Reine Ngalifourou);
Tél: +242 05 551 50 68 / 05 571 75 05
- @ Pointe-Noire:
En face de la maison d'arrêt de PNR chez SONGO Business;
Tél: +242 05 644 65 27 / 05 360 29 12
- En face station PUMA de NGYO vers ex péage de NGOYO

La date limite de dépôt des candidatures est fixée le 30 Novembre 2026.

NB: Seuls les candidats présélectionnés par dossier seront contactés pour un test.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une société spécialisée dans la distribution en République du Congo recherche des candidats pour les postes suivants:

POSTE N°1: Gérant de dépôt de boissons

POSTE N°2: Vendeur boissons conducteur tricycle Kavaki / Chauffeur Véhicule

Localisation des 2 postes: Brazzaville, Pointe-Noire, Ignié, Kinkala ou Tsamba Nzatsi

Niveau d'étude: Niveau d'étude: Être titulaire d'un BEPC, BAC, BTS, Licence, Maîtrise ou un diplôme équivalent dans les domaines de la gestion des stocks et de la logistique.

Missions:

- Gérer le stock
- Vendre les produits de consommations
- Planifier les livraisons clients
- Gérer une zone commerciale
- Superviser une équipe
- Ordonnancer les approvisionnements chez notre fournisseur.

Compétences et qualités exigées:

- Maîtrise de la gestion de stock
- Gestion de la relation client
- Avoir la connaissance de la langue française, Kitouba et Lingala

- Avoir la rigueur au travail
- Faire preuve de bonne moralité
- Maîtrise de la conduite d'un tricycle Kavaki (en plus pour le poste 2)

Composition du dossier de candidature

- Un curriculum Vitae (CV)
- Une lettre de motivation
- Une copie légalisée du Diplôme
- Casier judiciaire
- Une copie du permis de conduite (Chauffeur)

Les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante:

- e-mail: bmmrecrutement@gmail.com et www.bestman-lemeilleur.com

• Adresses physiques:

- @ Brazzaville:
154 rue Itoumbi – Ouenzé (Croisement Reine Ngalifourou);
Tél: +242 05 551 50 68 / 05 571 75 05
- @ Pointe-Noire: Ex péage de Ngoyo
Tél: +242 05 644 65 27 / 05 360 29 12

La date limite de dépôt des candidatures est fixée le 30 Novembre 2026.

NB: Seuls les candidats présélectionnés par dossier seront contactés pour un test.

KOUILLOU

Le numérique au service de la gouvernance forestière

Ils savent désormais manier les outils numériques pour accomplir leurs tâches régaliennes. Ce sont des agents de la direction départementale de l'Economie forestière du Kouilou, qui viennent de bénéficier d'une formation y afférente. Et ce n'était pas tôt, en raison des défis et enjeux d'un secteur forestier en plein dynamisme.

L a cérémonie de remise des diplômes sanctionnant la fin de la formation a eu lieu le 21 août 2026, à l'esplanade de la direction départementale de l'Economie forestière. Elle a été placée sous l'autorité de Jean-Baptiste Diamounzo Kionga, secrétaire général du département du Kouilou, représentant le préfet, en présence de Tanguy Exaucé Sindouss, directeur départemental de l'Economie forestière du Kouilou. Cette formation qui a duré du 6 au 20 août 2026, est à sa première session. Elle a concerné des agents évoluant dans différents services de la direction départementale de l'Economie forestière, dont le service Forêts et le service Faune et aires protégées, autour du thème «La cartographie et l'information appliquée à la gestion forestière». Il était question de fournir aux agents l'opportunité et les moyens de s'arrimer aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et s'adapter aux nouveaux outils. «Ce sont des outils que nous utilisons, pour la plupart d'entre nous, GPS, boussole et tout, mais l'évolution technologique, l'informatique d'aujourd'hui, nécessite que les agents se mettent au pas, au rythme, au jour le jour», s'est félicité Tanguy Exaucé Sindouss. L'initiative a été appréciée par le secrétaire général du département du Kouilou: «Ce sont des outils in-



Une photo de famille pour immortaliser le moment. Ils ont promis de mettre en application les connaissances acquises.

dispensables pour mieux connaître, organiser, préserver, planifier et valoriser notre patrimoine forestier, floristique et faunique.»

Et pour atteindre cet objectif, il a fallu s'attacher les services de Luc Stanislas Ondembou. Ce licencié en géographie, formé à la Faculté des lettres de l'université Marien Ngouabi de Brazzaville a été sélectionné parmi les autres ayant postulé pour l'appel d'offres de la direction départementale de l'Economie forestière.

Les bénéficiaires ont ainsi été formés dans plusieurs domaines, parmi lesquels le Système d'information géographique (SIG), la télédétection et le traitement d'images satellitaires et les inventaires forestiers.

Or, la gouvernance forestière au Kouilou, comme dans d'autres départements du Congo, est souvent mise à rude épreuve par de nombreuses illégalités. Parmi celles-ci figurent, en bonne place, le sciage artisanal, le braconnage, le non-respect des diamètres de coupe et l'abandon du bois. Des pratiques que les agents des eaux et forêts ont souvent du mal à traquer. Tant les délinquants réussissent souvent à passer à travers les mailles.

Cette formation vient donc à point nommé, comme l'a souligné le directeur départemental: «Les opérations sont menées en forêt, comme les illégalités sont commises en forêt. Il faut, certes, des descentes. Mais il faut, au préalable, cartographier la forêt. Question de savoir ce qu'il y a comme potentiel ligneux, non-ligneux et faunique. C'est pourquoi, des techniques comme la télédétection, qui fera l'objet de la prochaine session, devraient nous aider à bien tracer les illégalités telles que le sciage artisanal», a expliqué le D.D. Sindouss. Satisfaits, les participants ont plaidé pour la pérennisation de telles formations. «La formation a donc contribué à renforcer notre autonomie et notre capacité à utiliser les outils numériques dans la gestion forestière. Cette formation, très pertinente, a été d'une grande importance et il serait intéressant de la poursuivre avec davantage de travaux pratiques et d'études de cas professionnels», a déclaré, au nom des participants, Nonicson Stévy Abotsi, chef de service forêts au Kouilou.

Reste à présent l'acquisition du matériel.

John NDINGA NGOMA

ENTREPRENEURIAT

Booster les emplois informels pour un secteur privé compétitif

La Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire joue véritablement son rôle de partenaire du développement économique au Congo. Dans ce cadre, elle a une fois encore tenu le pari mardi 11 août 2026, à travers le concept «Mardi de l'entreprise». Ce rendez-vous organisé en collaboration avec le cabinet GGB Consulting avait pour thème: «Les avantages d'une gestion réussie des relations extérieures pour une PME». Il a réuni chefs d'entreprise, acteurs du secteur informel et porteurs de projets établis dans la ville océane.



Guy Gervais Bouanga

mis en place un système bancaire et commercial de pointe. L'Afrique de l'Ouest quant à elle avance lente-

Cette rencontre avait comme intervenant l'expert Guy Gervais Bouanga, conseiller principal du cabinet GGB Consulting, par ailleurs expert du dialogue public-privé au Congo et de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Il a édifié les promoteurs des Petites et moyennes entreprises sur leur adhésion dans les Zones économiques spéciales (ZES) où elles devraient en principe figurer. Mais, d'après lui, l'admission dans cet univers et s'y installer ne nécessite pas moins de 50 millions de francs CFA. Sans compter les charges extraordinaires. Pour lui, l'initiative des ZES aurait permis de développer les PME, afin de parvenir à un marché intra-africain à l'instar de l'Union européenne qui est le plus grand marché du monde. Il loue l'expérience de l'Afrique de l'Est qui a réussi à développer des échanges économiques au sein de sa zone. Elle a

monde où on peut lancer une industrie de ciment sans importer la matière première qui est le calcaire. Le Congo a donc des atouts, il a de brillants cadres qui ont de la valeur à l'extérieur, tout comme des Congolais qui créent de la richesse au niveau local. Cependant, il s'interroge si les Congolais font preuve de nationalisme. Le Congolais préfère consommer le produit qui vient d'ailleurs plutôt que celui local. Il n'est pas fier de ses propres talents. Les Congolais ne se font pas confiance entre eux et ne sont plus fiers de leurs valeurs. Egalement, le climat des affaires dans le pays pose problème, à cause du harcèlement fiscal qui n'encourage pas l'investissement local. L'expert prend pour illustration la



Les participants à l'issue de l'activité

ment mais sûrement. L'Afrique centrale en revanche (à l'exception du Cameroun) est en retard. Elle va ainsi subir le choc avec l'entrée dans le marché continental. Toutefois, l'expert conseille de passer du circuit informel à une entreprise formelle. Guy Gervais Bouanga a rappelé aux acteurs du secteur privé que le Congo possède des richesses. Selon lui, le pays est le seul au

manière dont les opérateurs économiques sont traqués par les services de contrôle au Port autonome de Pointe-Noire, au niveau du réseau de transport multimodal, et au niveau des péages sur la Route nationale N°1. Mais aussi, la multiplicité des guichets uniques et la lourdeur dans la mise en application des textes.

Aristide Ghislain NGOUMA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA, 1^{er} étage, Centre-ville
B.P. 1431 Tél : 05 736 64 64105 539 37 46
République du Congo

INSERTION

«ManCo» SASU

Société par Actions simplifiée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: 11 Rue Mandou, Base Industrielle
Pointe-Noire
République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2026-B17-00015

Il ressort d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, en date du 04 août 2026, enregistré à PointeNoire, sous folio 145/37, n°055, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes

FORME: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

OBJET: La société a pour objet tant au Congo qu'à l'étranger:

- Assemblage de compteurs prépayés intelligents en République du Congo
- Vente en gros des compteurs électriques prépayés intelligents ;

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

DENOMINATION: «ManCo» SASU

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 11 Rue Mandou, Base Industrielle, République du Congo

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M.

ADMINISTRATION: - Monsieur **Adrien Serge Mathias BOUITI VIAUDO** est nommé en qualité de Président de la société pour une durée indéterminée

RCCM: CG-PNR-01-2026-B17-00015

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 11 août 2026, sous le numéro CG-PNR01-2026-8-00489

Fait à Pointe-Noire, le 20 août 2026
Pour avis

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire

BLUE CARBON HORIZON SARL SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au capital: 1.000.000 de Francs CFA

Siège social: B.P.: 1082, 27, AVENUE MARIEN NGOUABI
POINTE-NOIRE CENTRE-VILLE
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Il a été constitué une société à responsabilité limitée de droit congolais, après dépôt des statuts pour immatriculation au registre de commerce et de crédit mobilier en date du 17/03/2026, reçu par Maître **Berthe-Candelle LOEMBET-SAMBOU**, Notaire en résidence à Pointe-Noire, conformément à l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et groupement d'intérêt économiques suite au Traité de l'organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), enregistré à la recette des impôts de Pointe-Noire Centre, le Premier Avril Deux Mille Vingt-Six Folio 062/73, N°2884 aux caractéristiques suivantes:

- Fourniture de service de conseil, d'Audit et d'Assistance Technique en matière de mesure;
- L'Achat, la vente de crédit carbone;
- Reporting et Vérification (MRV) des émissions de gaz à effet de serre, tous secteurs confondus;
- Le Courtage;
- La Gestion de crédits carbone;
- Quotas d'émissions et instruments environnementaux sur le marché réglementé et volontaire (Verra, VCS, Gold Standard, Plan Vivo, ou équivalents);
- Le Montage, l'accompagnement technique, le co-investissement et la gestion de projets de compensation carbone, notamment forestiers (REDD+), de carbone bleu, d'énergies renouvelables et efficacité énergétique;
- La Conception, le déploiement et l'exploitation de plateformes et système intégrés de compensation carbone, en lien avec des infrastructures portuaires, industrielles ou logistiques;
- La création et la gestion de fonds dédiés au financement des projets environnementaux, de transition énergétique et de modernisation d'infrastructures vertes;
- La Formation professionnelle et le transfert de compétences dans les domaines de

la décarbonation de la finance carbone et de la certification environnementale.

Et pour la réalisation de l'objet social

L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux. La prise de participation dans toute société existante ou à créer.

Et, Généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à objets similaires connexes ou complémentaires.

L'objet social pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour la modification des Statuts.

Cette société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Pointe-Noire, le Cinq Août Deux Mille Vingt-Six(05/08/2026) sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B12-00155** et ayant pour gérante Madame **Nicole BOUKOBZA Épouse PIETROBELLI**.

Par avis.

SECTION 2 : AVIS D'APPEL D'OFFRES**Appel d'Offres National Ouvert N°004/BEAC/CGO/DN.BZV/BZV/OUE/AONO/Tvx/2026 du 26 août 2026 relatif aux travaux de réhabilitation de l'étanchéité des Centres du Congo.**

La Banque des États de l'Afrique Centrale envisage, sur ressources propres, de réaliser des travaux de réhabilitation de l'étanchéité des Centres du Congo en deux (02) lots distincts et indépendants suivants :

- **Lot 1 : Réhabilitation de l'étanchéité de la dalle terrasse du niveau R+2 de l'immeuble abritant la Direction Nationale de la BEAC à Brazzaville ;**
- **Lot 2 : Réhabilitation de l'étanchéité des toitures terrasses du bâtiment principal et ses annexes de l'Agence de la BEAC à Ouessou.**

À cet effet, elle invite les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission conformément aux dispositions du présent dossier d'appel d'offres.

Le présent appel d'offres est composé de deux (02) lots distincts et indépendants. Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un lot ou pour les deux lots, selon les modalités précisées dans le règlement particulier.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre **09 heures et 12 heures, les jours ouvrés**. Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté gratuitement, acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Appel d'Offres National Ouvert
N°004/BEAC/CGO/DN.BZV/BZV.OUE/AONO/Tvx/2026
du 26 août 2026
Service Gestion Administrative des Marchés,
5^{ème} étage, porte 514.
Avenue du Sergent MALAMINE,
Brazzaville-République du Congo
(242) 05 547 80 24.
E-mail : sgambzv@beac.int

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de FCFA

deux cent cinquante mille (**250 000**) par lot. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèces aux guichets de la BEAC Congo, Direction Nationale à Brazzaville, entre **08h00' et 12h00'.**

La visite du site obligatoire se tiendra aux dates ci-après :

- Pour le Lot 1 : **le mardi 22 septembre 2026 à 10 heures précises à Brazzaville ;**

- Pour le Lot 2 : **le mardi 15 septembre 2026 à 10 heures précises à Ouessou.**

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres et d'un montant forfaitaire de FCFA **un million (1 000 000) par lot**, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **lundi 05 octobre 2026 pour le lot 1 et le mardi 06 octobre 2026 pour le lot 2**, à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
DIRECTION NATIONALE POUR LE CONGO
Appel d'Offres National Ouvert
N° 004/BEAC/CGO/DN.BZV/BZV.OUE/AONO/Tvx/2026
du 26 août 2026, LOT 1 ou LOT 2
Bureau d'Ordre, 6^{ème} étage, porte 601.
Avenue du Sergent MALAMINE,
Brazzaville-République du Congo
(242) 05 547 80 24.

Les soumissions seront ouvertes en deux (02) phases. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le **lundi 05 octobre 2026 pour le lot 1 et le mardi 06 octobre 2026 pour le lot 2**, à 13 heures précises à la Direction Nationale de la BEAC à Brazzaville. Seuls les plis financiers, pour les offres jugées conformes, seront ouverts par la suite.

Les séances d'ouverture seront publiques et en présence de tous les représentants des soumissionnaires présents.

Fait à Brazzaville, le

**Le Président de la Commission
des Marchés**

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Enfin, les résultats du BEPC 2026 sont tombés!

Finis l'angoisse du côté des candidats et de leurs parents. Les résultats du Brevet d'études du premier cycle (BEPC), session de juin 2026, ont été publiés le lundi 31^{er} août en fin de journée, à l'issue de la séance de délibération, dirigée par le président général des jurys, Serge Loukaka, au lycée de la Révolution, à Brazzaville. La moyenne d'admission est arrêtée à 10/20.

Il y a 87 556 candidats admis pour cette session, soit 67,95%. Un taux d'admission en recul par rapport à la session 2025 qui était de 68%. A propos, le président général des jurys s'est réjoui de ces résultats, bien qu'ils aient légèrement régressé de 0,15% par rapport à la session 2025. «Les résultats sont satisfaisants du fait qu'aucun département n'a enregistré un taux de réussite en deçà de 50%. Pour nous les encadreurs, ces résultats sont



Heureux les admis!

encourageants», a-t-il dit.

En termes de classement par département, c'est la Lékoumou qui a décroché la palme d'or avec 86,57% suivie du nouveau département de Nkényi-Alima qui a enregistré 77,43%. La 3^e place a été occupée par la Sangha, 77,37%. Le grand département de Brazzaville, s'est hissé en 7^e position, avec 70,09%. Le nouveau département de Congo-Oubangui s'est contenté de la 15^e et dernière place, en décrochant un taux d'admission de 58%.

La meilleure moyenne de cette session, 18,67%, est sortie de l'école d'excellence d'Oyo, dans la Cuvette. Comme l'a été le cas pour le meilleur candidat au baccalauréat de cette année, avec 16,93%. Ces établissements scolaires qui émanent de la volonté personnelle du Président de la République, méritent d'être bien gérés et pérennisés pour dénicher la crème nationale, véritable relève pour un Congo prospère.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

GESTION DURABLE DES FORÊTS

Nouvelle étape pour la certification du bois légal

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), en partenariat avec la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), a organisé mardi 25 août 2026 à Brazzaville, un atelier consacré à la révision des grilles de légalité du bois. Cette session s'inscrit dans la continuité de celle de 2025. Les travaux ont été ouverts par Alfred Ndzeré Eporo, représentant le directeur de cabinet du ministre de l'Economie forestière.

Il y a regroupé les représentants de la société civile, des administrations publiques, du secteur privé, des représentants de l'Union européenne (UE), etc. L'atelier fait suite à celui de 2025 qui avait été sanctionné par des recommandations, dont la poursuite du plaidoyer de la société civile sur la révision des grilles de légalité du bois. Les participants, une vingtaine d'acteurs multisectoriels, ont scruté les faiblesses de ces documents et envisagé leur révision.

Les grilles de légalité constituent des documents de base de vérification de la légalité du bois. «Aujourd'hui, on constate beaucoup de réformes dans des secteurs applicables au domaine forestier, tels l'environnement, les mines, mais ces réformes ne sont pas prises en compte dans les grilles de légalité des bois. Cela empêche le Congo d'avancer dans la mise en œuvre de l'APV/FLEGT. Voilà pourquoi, nous avons pensé nous retrouver autour d'une table pour déceler les manquements, afin d'éviter de se



Alfred Ndzeré Eporo et Nina Kiyindou Yombo, à l'ouverture de l'atelier

retrouver dans la situation de certains pays qui ont vu leur APV/FLEGT annulé», a contextualisé la directrice exécutive de l'OCDH, Nina Kiyindou Yombo.

Si l'Accord de partenariat volontaire (APV) dans le cadre de FLEGT entre le Congo et l'UE depuis 2010 a amélioré la gouvernance forestière, son application, selon elle, se bloque à cause de grilles de légalité inadaptées dans le nouveau code forestier, parce qu'établies sur la base de l'ancienne loi.

Pour garantir l'avenir de l'APV/FLEGT au Congo, l'heure est donc au travail. «Nous osons croire qu'au sortir de cet atelier, nous aurons de grandes orientations qui pourront nous permettre de se diriger vers une bonne direction», a suggéré la directrice de l'OCDH. Le représentant du ministère de l'Economie forestière a rappelé que l'APV-FLEGT qui est aussi basé sur la légalité forestière à travers les grilles de légalité, constitue un processus modèle en termes d'amélioration de la gouvernance forestière. «Nous sommes réunis pour

échanger sur les aspects liés à leur mise en œuvre afin que tous nous regardons dans la même direction pour faire avancer le processus APV. Nous osons croire qu'au sortir de cet atelier, d'importantes informations pourront être capitalisées», a souligné Alfred Ndzeré Eporo.

La révision des grilles de légalité est attendue par toutes parties prenantes pour un futur promoteur des bois des forêts congolaises. Elle est indispensable pour permettre au Congo d'avancer dans le processus de l'Accord de partenariat volontaire (APV) et d'attribuer les licences FLEGT pour l'exportation légale vers l'Union européenne.

E.M.-O.

Pour ne pas
manquer
une édition de
La Semaine
Africaine, mieux
vaut s'abonner

MARCHES PUBLICS

Le Congo se dote d'un manuel de procédures de contrôle de la dépense publique

En vue de renforcer le dispositif de contrôle de la dépense publique, il s'est tenu le 29 août 2026, dans la commune de Kintélé, un atelier national qui a débouché sur la validation du manuel de procédures de contrôle a priori des marchés publics. Un outil de référence permettant de rendre le contrôle plus clair, plus prévisible et orienté vers la performance.

Organisé par le Programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR), projet cofinancé par la Banque mondiale et le Gouvernement congolais, cet atelier a été présidé par le directeur général du Contrôle des marchés publics, Joël Ikama Ngatsé.

Le directeur général a indiqué que cette rencontre constitue une étape majeure dans le processus de renforcement et de modernisation du système de contrôle des marchés publics au Congo. Le contrôle a priori occupe, a-t-il dit, une place essentielle dans la sécurisation de procédures de passation des marchés publics. Il contribue à prévenir les irrégularités, à assurer le respect du cadre juridique et réglementaire applicable et améliorer la transparence, l'efficacité et la qualité de la commande publique. «Cet atelier représente une étape décisive. Il ne s'agit simplement pas de valider un document, mais de nous assurer collectivement que celui-ci constitue un instrument opérationnel, adapté aux réalités de notre administration», a souligné Joël Ikama Ngatsé.



Les officiels à l'ouverture de l'atelier

Le contrôle a priori constitue un mécanisme essentiel de sécurisation de la commande publique. Il permet de vérifier la conformité des procédures avant la conclusion des marchés et contribue à prévenir les risques susceptibles d'affecter la bonne utilisation des ressources publiques. L'examen technique du projet de manuel de procédures a réuni plusieurs

de confronter le projet aux réalités du système national, de recenser les observations des acteurs et de dégager les ajustements à son opérationnalisation.

In fine, le manuel approuvé va permettre d'harmoniser les pratiques de contrôle, d'améliorer la qualité des dossiers, de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs, de renforcer la traçabi-



Pour la postérité

administrations publiques et structures impliquées dans la passation, le contrôle et la gestion des marchés publics, sous la supervision d'un consultant international spécialisé dans la passation et le contrôle des marchés publics. L'objectif étant

lité des opérations. De même, de contribuer à réduire les délais de traitement des dossiers, de prévenir les risques d'irrégularités et de renforcer l'efficacité de la commande publique.

Germaine NGALA

ALPHABÉTISATION

Faire bénéficier à tous des programmes d'alphabétisation pour des sociétés prospères

«L'alphabétisation pour les peuples, la planète et la prospérité», c'est sur ce thème que la communauté mondiale va célébrer le 8 septembre 2026, la 60^e Journée internationale de l'alphabétisation (JIA). Une occasion de faire le bilan des progrès accomplis, d'approfondir la compréhension des défis actuels et émergents, et de définir les priorités futures en matière d'alphabétisation dans un monde en mutation rapide.

L'alphabétisation est un droit humain fondamental qui ouvre la porte à d'autres droits humains, à de plus grandes libertés et à la citoyenneté mondiale. D'où elle mérite d'être garantie à toutes les couches sociales pour construire un monde équitable. C'est la raison pour laquelle l'UNESCO a toujours martelé que «personne ne doit être laissé pour compte, en termes d'accès à une éducation de qualité.

En cette année soixantenaire de la JIA, les pays et les partenaires du monde entier ont fait progresser l'alphabétisation en tant que puissant moteur de paix et de développement durable. S'appuyant sur ces avancées, la JIA 2026 célébrera les réalisations, notamment



Il n'est jamais trop tard pour apprendre

depuis 2015, tout en identifiant les défis restants et émergents à quatre ans de l'échéance des Objectifs de développement durable (ODD). Elle constituera également une plateforme pour mettre en lumière des politiques, pratiques et des partenariats efficaces, afin de faire progresser l'alphabétisation pour tous, au service des sociétés pacifiques et durables. Bien que des progrès soient accomplis, on déplore encore au moins 739 millions de jeunes et d'adultes dans le monde qui ne possèdent toujours pas les compétences de base en lecture et en écriture, en 2024.

Le Congo n'étant pas en marge, à travers son ministère de l'Enseignement général, plus précisément la direction générale de l'Éducation non formelle et de l'alphabétisation, une semaine

nationale et des campagnes sont prévues pour sensibiliser les citoyens sur l'intérêt de "l'alpha" dans le processus de développement humain.

Au plan international, ce jubilé sera célébré au Mexique et donnera lieu à une cérémonie de remise de Prix internationaux d'alphabétisation de l'UNESCO, qui récompensent des programmes d'alphabétisation remarquables dans le monde entier. La JIA 2026 sera également célébrée aux niveaux local, national et régional à travers le monde. Pour rappel, la Journée internationale de l'alphabétisation a été proclamée en 1966 lors de la 14^e session de la Conférence générale de l'UNESCO.

G. N.

FESTIVAL DE LA SAPE «MADINGOU 2026»

Dix années du «vivre ensemble»
par le vêtement

Initiée par Marcel Ganongo «Chyne», la 10^e édition du Festival de la SAPE a vécu. Elle s'est déroulée le 22 août 2026, sur le boulevard Denis Sassou-Nguesso de Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, sur le thème: «J'aime la Bouenza au sens propre». Dans son engouement et ses vibrations habituelles, cette rencontre annuelle a réuni les sapeurs venus de divers horizons sans distinction aucune. Plusieurs personnalités ont pris part à la cérémonie: Rigobert Maboundou, ministre de la Recherche scientifique; Djo Balard «Le Roi de la SAPE», et des autorités politico-administratives, militaires et départementales.

Durant une journée, les sapeurs, playboys venus de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Madingou et d'autres villes ont mis en valeur leurs «griffes» et exprimé leur «diatance», cette manière propre à eux, d'aimer et de porter le vêtement. Couleurs, coupes, mélanges de couleurs, «tchatche», tout y est passé, selon l'art et l'idéologie «sapérique». Après les mots de bienvenue du maire de Madingou, Fortuné Pouela, Marcel Ganongo a expliqué le sens du thème de cette édition. Il a également encouragé les sapeurs pour lesquels Djo Balard a continué à promouvoir la culture de la SAPE à l'image du département de la Bouenza: «En réunissant les adeptes de la SAPE appelés «sapeurs» qui s'habillent chez les grands couturiers, à concevoir leurs vêtements eux-mêmes, pas dans la rue. J'ai voulu les



Marcel Ganongo, Djo Balard (au milieu) et les autres sapeurs en pleine «diatance»

rassembler, il y a dix ans de cela, les valoriser et les honorer, parce qu'ils pratiquent la sapologie... Nous avons pris l'engagement de bâtir une société dans laquelle, «nul ne sera laissé au bord de la route». Les œuvres réalisées ici et là, doivent prouver que nous avons adhéré à notre slogan «J'aime la Bouenza au sens propre».

Cela veut simplement dire, a-t-il poursuivi, «que la Bouenza a besoin de tout le monde pour prospérer, pour se construire et s'émanciper dans la paix et la sécurité totale. C'est ici l'occasion de féliciter notre idole Djo Balard pour sa distinction honorifique qui revenait du Président de la République, Chef de l'Etat, preuve de la reconnaissance de ce monument culturel». Précisant que, «le sapeur est celui qui doit-être non seulement le modèle, il est dans la «diatance», l'élégance, il doit-être le producteur des biens de consommation, c'est ce que nous appelons dans la Bouenza, la SAPE économique».

Le ministre Rigobert Maboundou a félicité le Préfet de lui avoir donné l'occasion d'être présent à ce festival, qui a sublimé les valeurs de la SAPE.

Puis, s'en est suivie la remise des diplômes de reconnaissance aux différents sapeurs de la République. Présents nombreux, les

amoureux du vestimentaire ont salué cette initiative. Ils ont encouragé le Préfet Marcel Ganongo, non seulement pour le spectacle offert, mais également et surtout pour l'hommage rendu à chaque édition aux figures ayant marqué d'une pierre blanche, l'histoire de cette culture typiquement congolaise, dont plusieurs voix s'élèvent pour qu'elle soit inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO, à l'instar de la «Rumba». Tenant compte de l'ampleur prise par le Festival de la SAPE, son promoteur pourrait désormais viser plus haut. Pourquoi ne pas transformer cette tribune nationale, en un rendez-vous international d'expression vestimentaire? Un festival qui réunirait par exemple, des sapeurs de tous les horizons et qui attirerait l'attention de l'UNESCO à l'instar du sport qui unit les peuples. En effet, la SAPE contribue à la cohésion et au rayonnement culturel de la République du Congo. Voici déjà une décennie que la «sapologie» fait preuve de constance à travers le Festival de la SAPE, en République du Congo. Le rendez-vous a été fixé l'année prochaine!

Alain-Patrick MASSAMBA

LIVRE

«Jean Félix Tchicaya. Un destin brisé?»

C'est le titre du livre de Lionel Gnali, natif du Congo-Brazzaville, conseiller financier au sein d'un grand groupe bancaire de Paris, en France, paru chez L'Harmattan. Le livre retrace le combat, le parcours, la vision du tout premier parlementaire de l'Afrique équatoriale française (AEF) au Palais Bourbon, siège de l'Assemblée nationale française. Présenté le 23 mai 2026 à Villiers-Sur-Marne en région parisienne où il est établi depuis deux décennies, l'œuvre est une biographie de celui qui a siégé comme député du Moyen Congo et de la région AEF au Parlement français de 1946 à 1958.

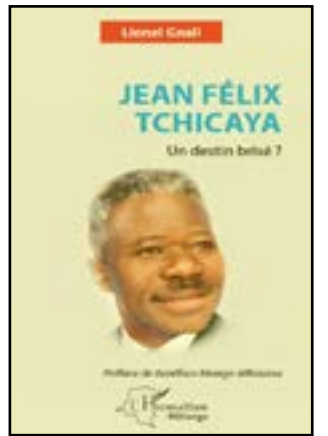
Dans cet ouvrage de haute portée scientifique, littéraire, mais aussi intellectuelle, l'auteur offre à ses lecteurs un récit alléchant. Il fait revivre la figure emblématique de celui qui aurait pu être le tout premier président du Congo indépendant, s'il ne fut pas «politiquement assassiné dès 1956». Il décortique la pensée de Jean Félix Tchicaya à jamais vivant, cofondateur du Rassemblement démocratique africain (RDA). Pensée qui se résume en cette trilogie: «Au lieu de libérer l'homme, on l'a singulièrement asservi, au lieu de l'éduquer, on l'a profondément abruti, au lieu de l'enrichir, on l'a soigneusement appauvri». Préfacé par Boniface Mongo-Mboussa, écrivain, l'ouvrage commis par Lionel Gnali veut redonner vie à l'histoire ou-



Lionel Gnali

blée du Congo et de l'Afrique, sa passion. Il permet de comprendre pourquoi et comment le Congo-Brazzaville et l'Afrique francophone pourtant riches, demeurent jusqu'à nos jours de véritables pétaudières. Si ce livre consacré à Jean Félix Tchicaya est son premier récit, l'auteur a cependant publié de nombreux articles sur l'histoire et la vie congolaises et africaines. Homme doué d'intelligence, intègre et indépendant, tribun hors pair, Jean Félix Tchicaya, père du poète Gérard-Félix Tchicaya «Tchicaya U Tam'si» faisait vibrer le Palais Bourbon lors des joutes oratoires dans cet hémicycle. Par ses combats et ses idéaux, il a contribué à doter l'Afrique d'un arsenal législatif. En 1946 dans la foulée de la Conférence de Brazzaville de 1944, il s'illustre dans son rôle de l'abolition du travail forcé et son combat contre le «double collège», système électoral qui distinguait les votants blancs et noirs.

Lionel Gnali veut donc redonner leur place aux héros oubliés du



La couverture de l'ouvrage

Congo et d'Afrique. N'étant pas historien de formation, il considère aussi son livre né d'une passion personnelle, comme un devoir de mémoire qu'il nourrit depuis l'enfance. «C'est un livre que je devais à mon grand-père autant qu'à Tchicaya lui-même», explique-t-il.

En effet, son grand-père fut parmi les deux premiers instituteurs de l'Afrique équatoriale française. C'est au Sénégal où il a étudié que se produit en lui le déclic au sujet de sa passion pour les livres. Là-bas, dans les années 80-90, il côtoie Pathé Diagne, directeur de la bibliothèque Sankoré, érudit de l'histoire africaine. Celui-ci lui impose une règle: revenir chaque mois avec le résumé de deux livres lus. Jean Félix Tchicaya fut le cousin et l'ami intime de son grand-père. «On lui a tout fait, sauf réussir à le faire taire», dit de lui l'auteur, qui a deux autres livres en préparation dont la suite de ce récit.

Aristide Ghislain NGOUMA

ROMAN

«Condamné par la peau» d'Asie Dominique de Marseille

Journaliste de formation, très connu dans le paysage médiatique congolais, membre du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), et écrivain, Asie Dominique de Marseille a publié, en octobre 2025, «Condamné par la peau». Un roman de 110 pages, paru aux Editions Jets D'Encre (France).

Disponible en librairie au prix de 15,40 € (environ 10.000 F. CFA), ce livre raconte l'histoire de Mbele-Mva, un homme qui, dans la poussière rouge d'Oka, un petit village congolais, a grandi, bercé par la voix d'un père épris de justice.

Devenu professeur de droit en Occident, l'homme brillant et respecté continue de porter fièrement cet héritage. Mais derrière les marques de reconnaissance, le regard des autres reste chargé de soupçons: sa peau parle avant ses mots. Quand il rencontre Daulrie, étudiante en médecine, un souffle nouveau traverse son quotidien. Entre eux, l'entente est immédiate, nourrie par la même soif de justice. Pourtant, cette complicité dérange. C'est alors que Sandy entre en scène: un étudiant blanc, issu d'un monde favorisé, dont les sourires polis masquent une animosité profonde. La tension monte. Les humiliations deviennent frontales. Jusqu'au jour où la violence éclate...

Avec une voix singulière et sensible, Asie Dominique de Marseille livre un roman puissant, traversé par des questionnements intimes et politiques, qui résonne avec force



Asie Dominique de Marseille

dans notre époque. Extrait du livre: «Je suis un homme de droit, affirma-t-il avec force, sa voix s'élevant avec une conviction inébranlable. Et en tant que tel, je crois que la justice doit être impartiale et égale pour tous. Je ne veux pas que ma couleur de peau soit un obstacle à ma dignité.» Ce dernier mot résonna dans la salle comme un cri de ralliement pour ceux qui luttèrent contre l'injustice, un appel à une prise de conscience collective. Dans cette déclaration, il ne parlait pas seulement pour lui-même; il devenait la voix de toutes les personnes qui avaient souffert en silence, de tous ceux qui avaient été invisibilisés par un système qui, trop souvent, ne voyait que la surface.»

Né à Ewo, chef-lieu du département de la Cuvette-Ouest, en République du Congo, Asie Dominique de Marseille est diplômé en journalisme. Il a fondé et dirigé les magazines «Le Choc» et «Le



Le livre en couverture

Congolais révolté», respectivement en 1991 et 1993. Avant de poursuivre sa carrière dans les médias audiovisuels d'État.

Fort d'une expérience de plus de 35 ans dans le domaine du journalisme, il a été nommé membre du Conseil supérieur de la liberté de communication, l'organisme chargé de réguler la communication au Congo.

Asie Dominique de Marseille a, à son actif, plusieurs ouvrages, parmi lesquels: «Au Congo, le pouvoir dort dans la rue» (2026, essai); «Monarchie héréditaire: Le père dirige, le fils préside» (Le Lys Bleu Éditions, 2025, roman); «La République du Colonel» (Le Lys Bleu Éditions, 2025, roman); «Les Biens mal acquis: La France n'a pas droit de dire le droit (Suivi de: Les sommets France-Afrique: pour quel bilan?)», 2025, essai; «Le Douce interdit» (Éditions Hemar, roman, 2025).

Véron Carrhol YANGA

SOCIETE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU TABAC TROPICAL
SIAT

Société Anonyme avec conseil d'Administration Au capital de 1 .550.000.000 de francs CFA

Siege social: Avenue de la Pointe Hollandaise, Poto-Poto
Brazzaville

République du Congo

RCCM: CG BZV 01 2002 814 00022

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 avril 2026, enregistré le 03 juin 2026 à Brazzaville, au Bureau des Enregistrements et des Timbres de la Plaine, sous le numéro 3746, folio 112/1, le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Michel DJOMBO de ses fonctions d'Administrateur de la SIAT.

Dépôt dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville en date du 21 juillet 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-D-00718.

Pour avis,
LE PRESIDENT

FOOTBALL

Claude Le Roy veut régénérer les Diables-Rouges

De retour à la tête des Diables-Rouges, Claude Le Roy veut reconstruire une équipe compétitive en s'appuyant sur les talents locaux, la diaspora et, surtout, la formation. Le sélectionneur national l'a fait savoir le 26 août, lors d'une conférence de presse au siège de la Fédération congolaise de football (Fécofoot), à Brazzaville. Face à la presse, Claude Le Roy n'a pas caché les difficultés qui attendent les Diables-Rouges. L'absence de championnat et le manque de matches de préparation compliquent la tâche du staff avant les prochaines échéances des éliminatoires de la CAN. Le Congo doit notamment affronter la Namibie, puis le Cameroun. Malgré ce contexte, le technicien français veut rester positif. Le premier stage consacré aux joueurs locaux lui a permis de constater qu'*«il y a du talent»* au Congo. Pour lui, ces jeunes doivent retrouver confiance et comprendre qu'ils comptent dans la construction de la sélection nationale.



Le sélectionneur national lors de la conférence de presse

Claude Le Roy compte également sur la diaspora. Il assure qu'un travail discret est mené avec plusieurs joueurs, afin de les convaincre d'opter pour les Diables-Rouges. Il promet même *«quelques surprises»* dans la prochaine liste, tout en refusant de donner des noms avant d'avoir des certitudes. Sur le terrain, le sélectionneur ne veut pas être prisonnier d'un système. Même s'il apprécie le 4-4-2, il entend adapter son dispositif aux qualités des joueurs disponibles. *«Tout dépendra de la qualité des joueurs»*, a-t-il expliqué, en

insistant sur la vitesse, le talent technique et les qualités athlétiques. Mais pour Claude Le Roy, la reconstruction ne peut pas se limiter à l'équipe A. Il veut mettre l'accent sur la formation des éducateurs et des jeunes, ainsi que sur le développement du football féminin. Avec une ambition claire: retrouver la CAN et redonner aux Diables Rouges la place qu'ils ont connue par le passé. *«Il faut régénérer»* le football congolais, résume-t-il.

Darchevie KETTE
BONAZEBI

VIE DES CLUBS

Continuité assurée chez les militaires d'Inter Club!

La section football d'Inter Club a tenu le 25 août à Brazzaville, son assemblée générale. Au cours de cette rencontre, les membres ont notamment procédé à la mise en place du nouveau bureau exécutif, avec la reconduction de Jean-Michel Nkaya à la présidence, et du commissariat aux comptes. Le deuxième vice-président de l'Association sportive Inter Club (ASIC), le docteur Jacques Ngouonimba, a insisté sur l'importance de la discipline et du fair-play, appelant les responsables et les joueurs à tirer les leçons de la saison 2025-2026. Le point consacré à la mise en place du bureau a ensuite donné lieu à un vote à main levée. Jean-Michel Nkaya a été reconduit à la présidence avec 18 voix sur 18, soit 100 % des suffrages exprimés. Outre le président, le nouveau bureau compte 9 autres membres. Privat Moukouri occupe le poste de premier vice-président. Mohamed Koita est deuxième vice-président,



Les dirigeants reconduits

tandis que Bruno Kihoussinga et Martin Galiba sont élus respectivement troisième et quatrième vice-président. L'adjudant-chef Bob Ossouala devient secrétaire général, avec le sergent-chef Delvan Mberi, à ses côtés. Le sous-lieutenant Clotaire Obambé est trésorier général; l'adjudant-chef Dzoku Lekaka, intendant; et le colonel Claver Mningue, directeur technique. Jean-Michel Nkaya a remercié le corps électoral pour la confiance renouvelée. Il a reconnu les difficultés rencontrées durant la saison écoulée,

tout en affichant sa volonté de mieux travailler lors du prochain exercice. Pour sa part, le délégué de la Fédération congolaise de football, le 1er vice-président Henri Endzanga, a salué l'organisation de l'assemblée et encouragé l'Inter Club à améliorer ses performances sportives. Il a également souligné le potentiel de plusieurs joueurs de l'équipe. La rencontre s'est achevée sur un appel à préserver l'unité, la cohésion et la discipline au sein du club.

Darchevie KETTE
BONAZEBI

HANDBALL

Une passion intacte malgré la tempête

La passion pour le tournoi de gala de La Dynamique congolais "Le réveil du handball congolais" reste intacte. Portée par la ferveur et l'engagement des athlètes, et ce bien que leurs dirigeants aient été traités de «brebis galeuses» par le patron du sport congolais.

Les équipes sont encore descendues sur le terrain du Square De Gaulle dimanche 30 août 2026, pour le compte de la 19e journée. Les protagonistes ont connu des fortunes diverses. Chez les seniors hommes, trois matchs, trois victoires et, naturellement trois défaites. L'ASB a enregistré un court succès (23-21) face à Lion Sport. Il en est de même pour Petro-Sport, vainqueur de deux buts d'écart de JSO (33-31). La partie n'était pas un long fleuve tranquille pour Patronage Sainte-Anne face à l'Avenir du rail. La preuve, Patro n'a terrassé son adversaire que de trois buts (36-



Une des premières joutes du tournoi (Ph. d'arch.)

33). Le public, lui, a assisté à un duel serré de bout en bout. Place aux oppositions Seniors dames ! Partant avec les faveurs des pronostics, Lion-Sport a dominé ASOC 23-18. Mais ASEL et CFPN ont choisi le chemin du match nul (25-25). Restait le match des moins de 16 ans, entre ASEL et ASOC. Une rencontre dans laquelle

ASEL, plus déterminée et mature, a été comme amenée à enfoncer des portes ouvertes (28-11).

G.M.

Résultats de Pointe-Noire
Seniors Dames : Tié-Tié Sport-Pélerin (31-18) ; Banko Sport-AS Cheminots (23-34).
Seniors Hommes : Nah Sport-AS Cheminots (26-14) ; Munisports-Patronage Sainte-Anne (23-21) et Inter Club-Tié-Tié Sport (23-21)

Election à la FECOFOOT

La commission électorale tranche définitivement

A ce stade du processus électoral, Eric Alain Mantot et Carle Boniface Malalou apparaissent comme les deux candidats à la présidence de la Fédération congolaise de football. C'est l'information principale après le réexamen du dossier de la liste portée par Carle Boniface Malalou. Initialement invalidée provisoirement par la commission électorale, elle a été finalement approuvée par la commission de recours. Mardi 1er septembre 2026, il ne restait plus à la commission électorale que de la réintégrer dans la course. Une étape



Eric Alain Mantot

décisive dans un processus électoral particulièrement scruté.

Les jeux sont donc ouverts.



Carle Boniface Malalou

L'élection est annoncée pour le samedi 26 septembre 2026.

F.S.

Maître Bernard PASSI, Notaire à Pointe-Noire,
en son Etude sise 19, Avenue Charles
DE GAULLE, Immeuble Tour MAYOMBE, 8^{ème} étage, Entrée A,
porte A28, B.P.: 4171,
Tél.: (242) 05.537.73.49 ; 06.698.27.05.
E-Mail: bernardpassi3@gmail.com

ANNONCE LEGALE

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société **GLOBAL SERVICES SARL**, une Société à Responsabilité Limitée au capital de F. CFA Un Million (1.000.000), ayant pour siège social Avenue Jacques OPANGAULT, en diagonale de la Chambre froide Prima Market, quartier Songolo, enregistré au Bureau du Domaine et timbre à Pointe-Noire-centre, sous le numéro: **7188, Folio 149, numéro: 114**; les Associés ont décidé ce qui suit: -La nomination de **Monsieur Siradjou MOUHAMADOU**, en qualité de nouveau Gérant, en remplacement de **Monsieur Mohamed YARA**.

Et mention modificative des présentes a été portée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le greffe du tribunal de commerce de la ville, sous le numéro **CG-PNR-01-2026-M-08380**.

Pour avis,
Maître Bernard PASSI

Journée Internationale des Peuples Autochtones : Célébrer les sage-femmes autochtones



Fondation
ODZALA-KOKOUA-LOSSI

Fondation Odzala-Kokoua-Lossi
PB 62 Brazzaville, République du Congo
Tél. +242 056 153 3018
odzala@africanparks.org
www.africanparks.org

À l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones, célébrée le 9 août, la Fondation Odzala-Kokoua-Lossi (FOKL) a souhaité mettre en lumière les peuples autochtones du paysage d'Odzala-Kokoua-Lossi et les connaissances ancestrales qu'ils préservent et transmettent de génération en génération.

Le thème de cette année étant dédiée aux sage-femmes autochtones, qui, gardiennes d'un patrimoine culturel vivant, accompagnent les mères, les nouveau-nés et les familles grâce à des savoirs transmis depuis des générations et qui continuent aujourd'hui de contribuer à la santé et au bien-être des communautés.

Tout au long de la semaine, plusieurs activités ont permis de valoriser le rôle essentiel des sage-femmes traditionnelles au sein de leurs communautés, notamment des échanges avec les Sage-femmes des villages d'Ollémé et de Mbandza, dans le Sud-Ouest du Parc National d'Odzala-Kokoua, des échanges avec les sage-femmes du Centre de Santé Intégré de Mbomo, et une journée de sensibilisation sur les droits des peuples autochtones et les bonnes pratiques en matière de santé reproductive.

Des gardiennes de la vie au service de leurs communautés
À Mbandza, ABAYI Thérèse et MAZEZEME Catherine, toutes les deux âgées d'environ 50 ans, perpétuent une tradition profondément ancrée dans la culture de leur communauté.

Grâce à leur connaissance des plantes médicinales et des pratiques traditionnelles, elles accompagnent les femmes tout au long de la grossesse. Elles assurent le suivi prénatal, préparent les futures mères à l'accouchement, assistent les naissances et prodiguent des soins à la mère et à l'enfant après la naissance. Leurs connaissances leur permettent également de soutenir l'allaitement et d'accompagner les premiers jours du nouveau-né.

Pour les sage-femmes, les plantes occupent une place essentielle dans cet accompagnement. Utilisées depuis des générations, elles interviennent à différentes étapes de la grossesse et après la naissance. Certaines sont notamment administrées sous forme d'infusion lorsque la mère ne produit pas suffisamment de lait après l'accouchement.

Au cours de leurs nombreuses années d'expérience, elles ont assisté à la naissance de dizaines d'enfants et continuent aujourd'hui d'exercer au sein de leur communauté.

Thérèse explique :

« Les accouchements sont toujours rapides, pour aider pendant le travail, nous donnons une infusion de plante que l'on trouve dans la forêt. Il n'y a pas de rituel ou de rites, tout ce qu'il faut ce sont les plantes. Une fois le bébé né, nous le déposons à l'extérieur pour qu'il s'habitue à la température. »

À travers leur travail quotidien, ces femmes perpétuent des pratiques transmises depuis plusieurs générations et continuent d'occuper une place reconnue au sein de leur communauté.

Un savoir qui se transmet de génération en génération
Dans les communautés autochtones du paysage d'Odzala Kokoua Lossi, le métier de sage-femme ne s'apprend ni dans une école ni dans un centre de formation. Depuis des siècles, il se transmet à travers l'observation, la pratique et l'accompagnement des aînées.

À Ollémé, NGOUAME Isabelle et MESSOKA Delphine, âgées également de 50 ans environ, ont toutes les deux appris auprès de leurs sœurs aînées en les observant accompagner les femmes enceintes, assister les naissances et prendre soin des nouveau-nés au cours de leurs premiers jours de vie.

Au fil du temps, elles sont devenues à leur tour des références au sein de leur communauté. Aujourd'hui, elles exercent aux côtés de MANGA Henriette et MOUANDONDO Solange, qui les accompagnent dans leurs activités quotidiennes et apprennent progressivement les gestes, les connaissances et les différentes pratiques. Ces dernières sont donc des aides pour les sage-femmes. Solange précise à ce sujet que bien qu'elles suivent la pratique depuis des années déjà, elle est trop inquiète à l'idée de toucher l'enfant et se contente d'observer et d'aider de façon indirecte.

Pour Isabelle, l'une des plus grandes satisfactions de ce métier réside dans la continuité qu'il crée entre les générations :

« Une chose qui me rend fière, c'est de voir les enfants que j'ai aidé à accoucher devenir parents à leur tour. »

Catherine évoque quant à elle les moments les plus difficiles de son métier :

« Une chose difficile, c'est d'avoir un mort-né. Cela est très rare, mais c'est douloureux, nous avons dû sortir le bébé du corps de la mère. »

Ces témoignages rappellent la responsabilité qui accompagne ce rôle et l'importance de l'expérience accumulée au fil des années. Préserver un patrimoine vivant

Pour Catherine, Thérèse, Isabelle et Delphine, qui ont toutes plusieurs années d'expériences et réalisé plus de 15 accouchements



Célébration de la journée internationale des peuples autochtones à Mbomo

chacune, l'un des principaux défis est aujourd'hui celui de la transmission.

Toutes partagent la même préoccupation : voir disparaître progressivement les connaissances qu'elles ont héritées de leurs aînées. Dans plusieurs villages, les jeunes filles manifestent peu d'intérêt pour l'apprentissage et la pratique du métier de sage-femme traditionnelle. L'évolution des modes de vie et les nouvelles aspirations des jeunes générations rendent plus difficile la transmission de ce savoir.

Pour ces femmes, l'enjeu dépasse la simple assistance aux accouchements. Il s'agit de préserver des connaissances relatives à la santé maternelle et infantile, à l'utilisation des plantes médicinales, à l'accompagnement des mères et aux soins des nouveau-nés, développées et affinées au fil des générations.

Conscientes de cette responsabilité, elles continuent de former d'autres femmes lorsqu'elles en ont l'occasion. A Mbandza, la fille de Catherine s'initie aux côtés de sa mère tandis qu'à Ollémé, Henriette et Solange apprennent progressivement les pratiques et les connaissances qui constituent la richesse de cet héritage.

Construire des passerelles entre savoirs traditionnels et médecine moderne

Dans le cadre de la semaine dédiée aux peuples autochtones, les équipes de la Fondation ont également échangé avec ADZALO Olive (50 ans, Infirmière Agent Communautaire), MADOMBO Anaïs (21 ans, Infirmière) MATONDO Yvette (58 ans, Infirmière et Sage-femme), Bernadette (58 ans, Infirmière), agents du Centre de Santé Intégré (CSI) de Mbomo, établissement public relevant du Ministère de la Santé et de la Population, afin de recueillir leur regard sur les pratiques de santé maternelle au sein des communautés autochtones.

Selon le personnel du centre de santé, les sage-femmes autochtones disposent d'une maîtrise reconnue du processus de grossesse et d'accouchement. Cette expertise contribue à expliquer pourquoi en dépit du fait qu'un nombre croissant de jeunes femmes autochtones fréquentent aujourd'hui les structures sanitaires pour les consultations prénatales et, dans certains cas, pour les accouchements, de nombreuses femmes autochtones continuent de privilégier les accouchements au sein de leur communauté, auprès de personnes en qui elles ont confiance et dont les connaissances sont transmises depuis des générations.

Les infirmières observent notamment que les accouchements traditionnels sont généralement rapides et s'appuient sur l'utilisation de différentes plantes médicinales destinées à accompagner les femmes avant, pendant et après la naissance de l'enfant. Cette confiance accordée aux sage-femmes constitue un témoignage fort de la place qu'occupent encore les savoirs traditionnels dans la vie quotidienne des communautés. Leur expérience, leur proximité avec les familles et leurs connaissances des plantes médicinales demeurent largement reconnues et respectées.

Les échanges ont toutefois permis d'identifier certains défis. Le principal concerne les pratiques d'hygiène lors des accouchements. Dans certains cas, des lames de rasoir non stérilisées peuvent être utilisées pour sectionner le cordon ombilical. Les professionnelles de santé soulignent également que certaines plantes médicinales sont parfois employées pour déclencher le travail alors que la dilatation utérine n'est pas encore suffisante. Or, une dilatation adéquate est essentielle au bon déroulement d'un accouchement sans danger. Dans ces situations, des complications peuvent survenir pour la mère ou l'enfant.

Cependant, les sage-femmes et infirmières du CSI tiennent également à souligner un point positif : ces complications demeurent relativement rares. Selon elles, le faible nombre de cas observés témoigne du savoir-faire développé par les sage-femmes autochtones au fil des générations, de leur expérience pratique et de leur connaissance approfondie des femmes qu'elles accompagnent.

Pour autant, ces défis ne sont pas perçus comme une opposition entre tradition et médecine moderne. Au contraire, les échanges menés durant la semaine dédiée aux peuples autochtones ont révélé une volonté commune d'apprentissage mutuel.

Les sage-femmes autochtones souhaitent mieux comprendre certains aspects de la santé maternelle moderne. De leur côté, les professionnelles du CSI reconnaissent la richesse des connaissances autochtones liées aux plantes médicinales. Toutes sont ouvertes à des séances d'échanges et de partages d'expériences sur la question de la santé maternelle.

Cette complémentarité ouvre des perspectives prometteuses. Elle permet d'envisager une approche où les savoirs traditionnels continuent d'être valorisés et transmis, tout en bénéficiant des apports de la médecine moderne pour renforcer la sécurité des mères et des



Échange avec les sages-femmes autochtones au village Mbandza



Centre de Santé Intégré de Mbomo

enfants. À travers ce dialogue, se dessine une vision commune du bien-être communautaire, fondée à la fois sur le respect des héritages culturels et sur l'amélioration continue des pratiques de santé.

Les échanges ont également mis en évidence la richesse des savoirs médicaux autochtones, transmis oralement depuis des générations. Pour les professionnels de santé, ces connaissances constituent un patrimoine précieux qui mérite d'être davantage documenté et compris.

Un constat s'est dégagé de ces discussions : les savoirs traditionnels et la médecine moderne occupent chacun une place importante dans l'accompagnement des mères et des enfants. Ensemble, ils contribuent au bien-être des communautés.

Célébrer celles qui accompagnent la vie

La semaine s'est achevée par une journée de rassemblement réunissant 223 personnes, notamment communautés, des représentants des autorités locales et les équipes de la FOKL afin de rendre hommage à Catherine, Thérèse, Isabelle et Delphine pour le rôle qu'elles jouent dans la vie de leurs villages.

Depuis de nombreuses années, elles accompagnent les femmes enceintes, assistent les naissances et transmettent un savoir qui relie les générations entre elles. Grâce à leur engagement, elles contribuent à la santé des mères et des enfants tout en préservant une pratique profondément ancrée dans la culture de leur communauté.

Pour elles, la plus grande récompense reste de voir grandir les enfants qu'elles ont aidé à mettre au monde, puis de les voir devenir à leur tour parents et participer à la vie de leurs communautés. Chaque naissance représente bien plus que l'arrivée d'un nouvel enfant. Elle symbolise la continuité d'un héritage, d'une culture et d'un avenir partagé.

À travers leur parcours, Catherine, Thérèse, Isabelle et Delphine rappellent l'importance des savoirs autochtones dans la vie des communautés. En cette Journée internationale des peuples autochtones, leur engagement souligne la nécessité de reconnaître, préserver et transmettre ces connaissances qui continuent de contribuer à la santé, à l'identité culturelle et au bien-être des générations présentes et futures dans le paysage d'Odzala Kokoua Lossi.

La Fondation Odzala-Kokoua-Lossi résulte d'un Partenariat Public-Privé (PPP) entre l'ONG African Parks Network (APN) et le ministère de l'Économie Forestière de la République du Congo, ayant conclu en 2010 un accord d'une durée de 25 ans pour la gestion du Parc National d'Odzala-Kokoua (PNOK) et du Sanctuaire de Gorilles de Lossi (SGL). La FOKL est placée sous la tutelle du Ministère de l'Économie Forestière, à travers l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP). Ses activités, notamment celles liées aux engagements et réunions communautaires sont réalisées grâce au soutien financier de bailleurs tels que : le programme NaturAfrica - financé par l'Union Européenne, - le Stichting Natura Africae (SNA), le Legacy Landscape Fund et la Fondation Rob Walton.